



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 10 avril 2025 – 19h00

Salle communale « La Vaillante » à Ballersdorf

Sous la Présidence de Fabien ULMANN, Président,

sur convocation en date du 04 avril 2025

Liste des délibérations

1^{ère} partie publiée le 23 avril 2025

2^{ème} partie/fin publiée le 25 avril 2025

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Nicolas HOLLEVILLE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20250401

Approbation du programme prévisionnel 2025 – préservation et amélioration de l'environnement de la CCSAL (anciennement GERPLAN)

Vote : 47 pour, 4 contre, 0 abstention, 3 non-votants

DELIBERATION N° C20250402

Adoption d'une motion de soutien au Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

Vote : 50 pour, 1 contre, 0 abstention, 3 non-votants

DELIBERATION N° C20250403

Approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Vote : 46 pour, 3 contre, 1 abstention et 4 non-votants

DELIBERATION N° C20250404

Mobilité – renouvellement contrat avec BlaBlaCar Daily / Comuto SA

Vote : 48 pour, 3 contre, 2 abstentions, 1 non-votant

DELIBERATION N° C20250405

Approbation passage des Titres restaurant et bons d'achats en format dématérialisé au 1^{er} mai 2025

Vote : 50 pour, 1 contre, 2 abstentions, 1 non-votant

DELIBERATION N° C20250406

Recrutement d'un poste de vacataire du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025

Vote : 51 pour, 1 contre, 1 abstention, 1 non-votant

DELIBERATION N° C20250407

Marché de gestion des déchets du CVI de Retzwiller et des plateformes de déchets verts

Vote : 54 pour, 1 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20250408

Autorisation du Président à lancer le Marché de location et transport de bennes du centre de valorisation inter-communal de Retzwiller et de gestion des plateformes de déchets verts

Vote : 53 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20250409

Affectation des résultats 2024

Vote : 49 pour, 3 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20250410

Vote des taux d'imposition 2025

Vote : 42 pour, 13 contre, 0 abstention

Fixation du produit de la taxe GEMAPI

*Vote : 40 pour, 10 contre, 4 abstentions, 1 non-votant***DELIBERATION N° C20250411**

Approbation des participations & dotations 2025

*Vote : 45 pour, 10 contre, 1 abstention***DELIBERATION N° C20250412**

Approbation des subventions et des annexes financières 2025 des associations sous convention triennale

*Vote : 44 pour, 4 contre, 7 abstentions***DELIBERATION N° C20250413**

Approbation des subventions affectées 2025

*Vote : 45 pour, 8 contre, 1 abstention, 1 non-votant***DELIBERATION N° C20250414**

Approbation attribution subventions exceptionnelles

*Vote : 46 pour, 5 contre, 3 abstentions, 1 non-votant***DELIBERATION N° C20250415**

Approbation attribution subventions au titre du « fonds de sauvegarde patrimoine et du fonds Alsace Rénov »

*Vote : 46 pour, 6 contre, 2 abstentions, 1 non-votant***DELIBERATION N° C20250416**

Approbation du budget Principal 2025

*Vote : 44 pour, 7 contre, 2 abstentions, 2 non-votants***DELIBERATION N° C20250417**

Approbation du budget annexe assainissement 2025

*Vote : 45 pour, 6 contre, 4 abstentions***DELIBERATION N° C20250418**

Approbation du budget annexe produits résiduels (OM) 2025

*Vote : 45 pour, 7 contre, 3 abstentions***DELIBERATION N° C20250419**

Approbation du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2025

*Vote : 47 pour, 5 contre, 3 abstentions***DELIBERATION N° C20250420**

Approbation du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue (BAZDIEF) 2025

*Vote : 50 pour, 3 contre, 2 abstentions***DELIBERATION N° C20250421**

Autorisation du Président à lancer le Marché public de livraison de repas pour les structures d'accueils collectifs de mineurs gérés par la CCSAL

*Vote : 52 pour, 2 contre, 1 abstention***DELIBERATION N° C20250422**

Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant : avis sur un projet de création d'une micro-crèche privée à Traubach-le-Bas

*Vote : 54 pour, 1 contre, 0 abstention***PUBLICATION DU 25 AVRIL 2025****DELIBERATION N° C20250423**

Lancement de l'opération « ALSH de Montreux-Vieux – création d'un Espace d'Attente Sécurisé », diagnostics techniques, Maîtrise d'œuvre, CT & SPS

Vote : 47 pour, 7 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20250424

Lancement de l'opération de rénovation & modernisation du « Siège de la Communauté de communes Sud Alsace Largue à Dannemarie », diagnostics techniques et Assistance à maîtrise d'ouvrage

Vote : 41 pour, 10 contre, 4 abstentions

DELIBERATION N° C20250425

Approbation renouvellement convention de partenariat avec la CCI AE « Label Commerçant d'Alsace 2025 »

Vote : 50 pour, 3 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20250426

Approbation renouvellement de la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace

Vote : 50 pour, 3 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20250427

Adoption d'une motion contre la fermeture de l'agence du Crédit Agricole de Dannemarie

Vote : 54 pour, 0 contre, 1 abstention

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Approbation programme prévisionnel 2025 « préservation & amélioration de l'environnement de la CCSAL (anciennement GERPLAN) »
Délibération n° C20250401

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 43 membres titulaires
Sont absents 16 membres
- Dont supplée : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 54
- Dont « pour » : 47
- Dont « contre » : 04
Dont abstention : 0
Dont non-votants : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250401**ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE****APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL 2025****PRESERVATION & AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE
(anciennement GERPLAN)**

Le Vice-Président en charge de l'Environnement/Développement durable présente aux élus du Conseil communautaire le programme d'actions qui a été établi pour l'année 2025, initialement au titre du GERPLAN. La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ayant décidé de renoncer à la démarche GERPLAN et de ne pas octroyer de budget dédié pour l'année 2025, la programmation 2025 est adaptée en conséquence, avec un taux de financement de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) augmenté de 20 à 40% (en gardant le plafond maximum à 2 500€ par action) pour les maîtres d'ouvrage qui souhaitent tout de même mettre en œuvre leur action, même sans co-financement CeA. Les critères d'éligibilité des projets inscrits restent identiques à ceux du GERPLAN.

La programmation 2025 comporte 12 actions avec un co-financement par la CCSAL de 23 825€ (au lieu de 17 465€ si co-financement 20%, donc surcoût de 6 300€).

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2025 et les nouvelles modalités financières tels qu'annexés ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à contractualiser le programme d'actions 2025 ainsi défini, à signer l'ensemble des documents afférents et à inscrire les montants au budget 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après délibération par 47 voix pour, 04 voix contre, 0 abstention et 03 non-votants :

- **APPROUVE** le programme d'actions 2025 et les modalités financières tels qu'annexés ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à contractualiser le programme d'actions 2025 ainsi défini, à signer l'ensemble des documents afférents et à inscrire les montants au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



Programme prévisionnel 2025
Préservation et amélioration de l'environnement de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Intitulé de l'action	Informations sur opération	J/F	MO	co-financement (en %)			coût prévisionnel			participation financière (en €)													
				EPCI	CCA	autres (à préciser)	coût prévisionnel TTC	coût prévisionnel HT	EPCI	commune	CcA	autres (à préciser)											
Axe 1 : Préserver l'identité paysagère de la Communauté de communes																							
Soutien aux communes pour la préservation des vergers et les actions de préservation de la biodiversité et de l'environnement	A destination des communes	I	Communes	40%	60%		5 000 €	4 167 €	1 667 €	2 500 €													
Soutien aux habitants de la communauté de communes à l'inscription à des cours d'arboriculture auprès des associations d'arboriculture locales	Prise en charge par la CCSAL de 20% sur la venue d'autres fruitiers d'essences traditionnelles et locales et la maintien des paysages	F	Communes Sud Alsace Largue / Associations d'arboriculteurs	20%		80% Association arboriculteurs	17 500 €	17 500 €	3 500 €				14 000 €										
Soutien aux habitants de la communauté de communes à l'inscription à des cours d'arboriculture auprès des associations d'arboriculture locales	Prise en charge par la CCSAL de 20% sur le coût d'inscription aux cours	F	Communauté de communes Sud Alsace Largue / Associations d'arboriculteurs	20%		80% Association arboriculteurs	2 500 €	2 500 €	500 €				2 000 €										
Plantation d'arbres fruitiers dans les vergers de la commune d'Églingen	Commande groupée d'arbres fruitiers à destination des habitants de la commune	I	Commune d'ÉGLINGEN	40%	60%		2 500 €	2 083 €	833 €	1 250 €													
Au frais et à l'ombre !	Végétalisation du parvis de la médiathèque, de la rue de la gare et de la place de la 5ème DB	I	Commune de DANNEMARIE	40%	60%		6 000 €	5 000 €	2 000 €	3 000 €													
Aménagement d'un espace arboré et convivial	Aménagement d'un parc arboré	I	Commune de BALLERSDORF	40% plateformes	60%		60 000 €	50 000 €	2 500 €	47 500 €													
Création différenciée du cimetièrre et de ses abords	Acquisition de matériel pour un entretien différencié des allées de gravier, plantation d'arbre pour créer de l'ombre et ombrage	I	Commune de UEBERSTRASS	40%	60%		1 200 €	1 000 €	400 €	600 €													
sous-total de cet axe													94 700 €	82 260 €	11 400 €	54 880 €	0 €	16 000 €					
Axe 2 : Améliorer la place de l'agriculture au sein de la CCSAL, préserver les richesses naturelles, promouvoir une gestion et une découverte adaptées des ressources environnementales																							
Encourager et développer les pratiques et les connaissances liées à la transition écologique du territoire																							
A l'air du bleu	Fabrication d'un affût, réalisation d'un film documentaire, sensibilisation et éducation à la nature de 20 jeunes et du grand public	F	Maison de la nature du Sundgau	40% plateformes		60%	6 700 €	6 700 €	2 500 €	4 200 €			4 020 €										
Création d'un sentier de découverte et d'un arborétum en petite forêt péri-urbaine	Réalisation d'un sentier avec signalétique, plantation d'arbres	I	Commune d'ALTENACH	40% plateformes	60%		8 400 €	7 000 €	2 500 €	4 500 €													
Restauration et aménagement du parc de la Glacière	Création d'un parcours de découverte de la biodiversité, plantations d'arbres, arbustes et couvre-sols	I	Commune de MONTREUX-VIEUX	40% plateformes	60%		75 144 €	62 620 €	2 500 €	60 120 €													
Animation et développement du réseau d'écogardiens pour le Sundgau	Poursuite de la formation et sensibilisation de guides bénévoles "écogardiens" en partenariat avec la MNS et la CCS - Session de formation 2025/2026	F	SUD ALSACE LARGUE	50%		50% AERM	8 250 €	8 250 €	4 125 €				4 125 €										
Promouvoir les pratiques agricoles en faveur des prairies fleuries	Renouvellement de l'engagement et de la participation au concours général agricole des pratiques agro-écologiques	F	SUD ALSACE LARGUE	100%			800 €	667 €	800 €														
sous-total de cet axe													99 294 €	85 237 €	12 425 €	68 820 €	0 €	8 145 €					
Total général													193 994 €	167 487 €	23 825 €	123 670 €	0 €	24 145 €					

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

MOTION de soutien au GERPLAN 2025

Délibération n° C20250402

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 43 membres titulaires
Sont absents 16 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 54
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 0
Dont non-votants : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250402

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

MOTION DE SOUTIEN AU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE RURAL & PERIURBAIN (GERPLAN) DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (CeA)

Considérant que la gestion durable de l'espace rural et périurbain est essentielle pour préserver l'environnement, soutenir l'agriculture locale, promouvoir une alimentation de qualité et valoriser les paysages ;

Considérant que le GERPLAN, initié par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), vise à mobiliser les acteurs locaux — élus, agriculteurs, associations, institutions, entrepreneurs et citoyens — afin d'élaborer et de mettre en œuvre des actions concrètes pour une gestion équilibrée et durable du territoire ;

Considérant que, depuis son lancement, le GERPLAN a permis la réalisation de plus de 1 300 actions portées par diverses entités locales, témoignant de son efficacité et de son impact positif sur le territoire alsacien ;

Considérant que le GERPLAN favorise des initiatives en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, de l'agriculture et de l'alimentation, du mieux-vivre ensemble, ainsi que de l'amélioration du cadre de vie et des paysages ;

Considérant que le GERPLAN offre un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de projets locaux, soutenus financièrement par les collectivités, contribuant ainsi au développement durable, à la qualité de vie et à la solidarité entre les habitants du territoire ;

Considérant que la démarche GERPLAN est en adéquation avec les objectifs nationaux et européens en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de promotion de l'agriculture locale, ainsi qu'avec les projets en cours, tels que les trames vertes et bleues ;

Considérant que sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, le GERPLAN, avec l'appui des communes et de la communauté de communes, a contribué à la réalisation de plus de 150 projets dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, des milieux naturels, ainsi qu'au lancement et à la pérennisation du programme des éco-jardiniers. Il a également encouragé la création de vergers, de ruchers, d'espaces où la nature est préservée, et a soutenu des projets éducatifs en collaboration avec les écoles ;

C'est pourquoi, nous, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 01 voix contre, 0 abstention et 03 non-votants,

exprimons notre plein soutien au Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) de la Collectivité européenne d'Alsace et encourageons :

1. Les structures communales et intercommunales à manifester leur soutien et leur attachement au programme GERPLAN, bénéfique pour nos territoires ;
2. La Collectivité européenne d'Alsace à poursuivre son engagement et son accompagnement technique et financier dans le cadre de la démarche GERPLAN et de tout programme visant à protéger et restaurer la biodiversité, l'environnement et notre cadre de vie ;
3. Les acteurs locaux à continuer de proposer et de mettre en œuvre des actions innovantes, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation de notre territoire, de ses ressources et du lien indéfectible entre les habitants et leur environnement.

CHARGE le Président de notifier la présente motion à :

- *Monsieur le Président de la CeA*
- *Mesdames, Messieurs les Conseiller(e)s d'Alsace du territoire*
- *Madame, Messieurs les Maires de la Communauté de communes Sud Alsace Largue*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Attribution de subventions PSE 2024-2028
Délibération n° C20250403

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 43 membres titulaires
Sont absents 16 membres
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11

Volants : 54
- Dont « pour » : 46
- Dont « contre » : 03
Dont abstention : 01
Dont non-votants : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			

ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250403
ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)
2024-2028

Vu les délibérations n°C20211208 en date du 20 décembre 2021 et n°C20220904 en date du 29 septembre 2022 du Conseil communautaire approuvant et validant l’engagement de la collectivité dans la mise en œuvre du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;

Vu la délibération n°C20230907 en date du 28 septembre 2023 concernant le dispositif de Paiement pour les Services Environnements (PSE) 2024 – 2028 ;

Vu l’adhésion au dispositif et le respect des engagements des agriculteurs tel que présenté ;

Vu le soutien financier de l’agence de l’eau à la Communauté de communes Sud Alsace Largue à hauteur de 90% des aides versées, il est proposé au Conseil communautaire d’attribuer les montants suivants au titre des PSE aux exploitations agricoles telles que présentées ci-dessous :

PSE 2023-2027

NOM DE L'EXPLOITATION	SIRET	MONTANTS A VERSER par la CCSAL en 2025
		3 803,11 €
		2 837,39 €
		8 000,00 €
		8 000,00 €
		7 300,00 €
		8 000,00 €
		7 300,00 €
		6 032,50 €

	8 000,00 €
	8 000,00 €
	760,00 €
	7 050,68 €
	3 160,96 €
	5 423,58 €
	1 450,00 €
	4 485,12 €
	6 600,00 €
	8 000,00 €
	8 000,00 €
soit au TOTAL	144 203,34 €

PSE 2024-2028

NOM DE L'EXPLOITATION	SIRET	MONTANTS A VERSER par la CCSAL en 2025
		8 000,00 €
		8 000,00 €
		7 300,00 €
		8 000,00 €
		1 831,94 €
		62,21 €
		8 000,00 €
		8 000,00 €
		3 230,86 €
		6 303,87 €
		4 968,96 €
		3 446,13 €
		8 000,00 €
		3 497,66 €
		8 000,00 €
soit au TOTAL		86 641,63 €

Le montant total affecté aux PSE pour la période 2023-2027 et aux PSE pour la période 2024-2028 s'élève à 230 844,97€ avant déduction des aides de l'agence de l'eau, pour la campagne culturelle 2023-2024.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'allouer l'attribution et le versement des subventions au titre du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) aux exploitants agricoles tels que définies dans les PSE et présentés ci-dessus ;



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 46 voix pour, 03 voix contre, 01 abstention et 04 non-votants :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions au titre du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) aux exploitants agricoles tels que définies dans les PSE et présentés ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Mobilité - renouvellement contrat avec BlaBlaCar Daily / Comuto SA
Délibération n° C20250404

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 43 membres titulaires
Sont absents 16 membres
- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 54
- Dont « pour » : 48
- Dont « contre » : 03
Dont abstention : 02
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bemadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
DANNEMARIE	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			

ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250404
ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE
MOBILITE
RENOUVELLEMENT CONTRAT avec BlaBlaCar Daily / Comuto SA

Le Président rappelle au Conseil communautaire le dispositif de la démarche BlaBlaCar Daily, approuvé par délibération n°C20231201 en Conseil communautaire du 07 décembre 2023 ;

Compte-tenu du lancement par le gouvernement le 13 décembre 2022 du plan national de covoiturage du quotidien, parmi les 14 mesures du plan, la mesure 8 de soutien aux covoitureurs en complément des autorités organisatrices de la mobilité (1€ de l'État pour 1€ de la collectivité) est un dispositif à destination des collectivités ;

Considérant que la Communauté de communes Sud Alsace Largue en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités peut contribuer au développement des mobilités partagées (covoiturage) et peut mettre en place des incitations financières pour les passagers et/ou conducteurs de cette mobilité durable ;

Des réflexions et des travaux sur le sujet du covoiturage pour le territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue sont déjà entamés, notamment avec le projet « COVOIT GO » dont le PETR du Pays du Sundgau pilote une étude de faisabilité concernant la réalisation d'une ligne dans la vallée de la Largue. Une concertation a été menée entre les différentes intercommunalités du Haut-Rhin pour concevoir un service à l'échelle du bassin de mobilité selon des orientations communes.

Considérant que les collectivités AOM du Haut-Rhin sont engagées dans une initiative commune de financement d'aides incitatives auprès des covoitureurs et notamment l'opérateur BlaBlaCar Daily ;

BlaBlaCar Daily est une application de covoiturage pour les déplacements journaliers domicile/travail. C'est la plateforme de mise en relation des covoitureurs, à travers laquelle sont gérés l'ensemble des flux financiers entre les conducteurs et passagers. C'est via cette plateforme que les collectivités instaurent leurs aides incitatives.

Il est proposé de poursuivre l'engagement de 12 mois sur le territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue en lien avec les autres collectivités AOM du bassin de mobilité. Les trajets ne seront pas limités au territoire communautaire mais à l'ensemble des territoires voisins et AOM du Haut-Rhin.

Le montant de l'enveloppe financière proposée en 2025 est présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel pour 2025 :

Dépenses :

- incitations financières versées aux conducteurs : 20 000 €, avec réutilisation du solde de l'enveloppe 2024 (budget restant : 19 022 €)

- coûts liés au déploiement et à l'animation du dispositif : 5 220 €.

Recette :

- Aide demandée dans le cadre du Fonds Vert de l'Etat : 50 %.
- montant de l'enveloppe incitative BlaBlaCar Daily, 10 000€ suivant consommation de l'enveloppe initiale.

Cette enveloppe financière couvrirait un volume potentiel de 12 000 trajets en covoiturage sur le territoire. A noter que si l'enveloppe prévue par la Communauté de communes Sud Alsace Largue n'est pas consommée, elle pourra être récupérée ou reconduite l'année suivante sur décision de la collectivité.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention et l'avenant relatif à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs jusqu'au 10 mars 2026 sur le territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue, selon le plan de financement présenté pour un montant prévisionnel de dépense de 25 220 € TTC ;
- d'approuver la convention de prestations de services jusqu'au 10 mars 2026 selon les conditions présentées ;
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions avec l'opérateur BlaBlaCar Daily / Comuto SA ;
- d'autoriser le Président à solliciter tous les financements possibles sur cette opération, notamment le Fonds Vert ;
- d'autoriser le Président à signer et à engager toutes les démarches liées à ce dispositif, y compris les consultations nécessaires pour les prestations d'accompagnement technique et d'évaluation du dispositif ;

Vu la présentation et l'exposé du Président :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 03 voix contre, 02 abstentions et 01 non-votant :

- **APPROUVE** la convention et l'avenant relatif à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs jusqu'au 10 mars 2026 sur le territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue, selon le plan de financement présenté pour un montant prévisionnel de dépense de 25 220 € TTC ;

- **APPROUVE** la convention de prestations de services jusqu'au 10 mars 2026 selon les conditions présentées ;

- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions avec l'opérateur BlaBlaCar Daily / Comuto SA ;

- **AUTORISE** le Président à solliciter tous les financements possibles sur cette opération, notamment le Fonds Vert ;
- **AUTORISE** le Président à signer et à engager toutes les démarches liées à ce dispositif, y compris les consultations nécessaires pour les prestations d'accompagnement technique et d'évaluation du dispositif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**AVENANT N°1
CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX COVOITUREURS**

ENTRE :

SUD ALSACE LARGUE, Communauté de Communes, dont le siège est situé au 7 rue de Bâle, 68210, Dannemarie
Numéro SIRET : 200 066 033 00016
Représentée par Monsieur Fabien ULMANN, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée la « **Collectivité** »,

D'UNE PART,

ET :

COMUTO SA, dont le siège est situé au 84 avenue de la République, 75011, Paris, France,
Numéro RCS de Paris : 491 904 546
Capital social : 164 613,49 EUR
Représenté par Représentée par Monsieur Adrien Tahon, VP Covoiturage Courte distance,

Ci-après dénommée l'« **Opérateur de Covoiturage** »,

D'AUTRE PART,

Préambule

Les Parties ont conclu un contrat intitulé Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs datée du 04/01/2024 (la « **Convention** »).
Souhaitant réactualiser l'Opération et en particulier la durée de la Convention, les Parties se sont rapprochées afin de conclure le présent avenant (ci-après l'« **Avenant** »).

Les mots commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans l'Avenant auront la même signification que dans la Convention.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée du contrat, afin de permettre la poursuite de l'Opération aux conditions en vigueur.

Article 2 : Modifications de l'article 1 de la Convention

Les Parties conviennent de modifier la "Date de fin de l'Opération" convenu à l'article 1 de la Convention comme suit :

La Date de Fin de l'Opération à compter de l'entrée en vigueur de l'Avenant est : **10/03/2026**

Les autres conditions du présent article de la Convention demeurent inchangées.

Article 3 : Mandat d'attribution d'allocation financière

3.1. Nature des opérations et pouvoirs conférés au Mandataire

Dans le cadre de l'attribution d'une incitation financière aux covoitureurs, la Collectivité (le "Mandant") donne mandat à l'Opérateur (le "Mandataire") pour verser ces incitations financières aux covoitureurs selon les modalités définies à la présente Convention (le "Mandat" ou la "Convention de mandat").

Le Mandataire agit au nom et pour le compte du Mandant dans les conditions définies au présent Mandat. A ce titre, le Mandataire est notamment chargé d'appliquer l'incitation mise en place par le Mandant, selon la politique de soutien au covoiturage définie par ce dernier et convenue dans le cadre de l'attribution de l'incitation financière dont les modalités de versement sont notamment prévues à l'article 3. Conformément aux dispositions de l'article D. 1611-20 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans tous les documents qu'il établit au titre du mandat, le mandataire fait figurer la dénomination du mandant et la mention qu'il agit au nom et pour le compte de ce dernier.

Ce mandat est conclu conformément aux articles L. 1611-7-IV II et D. 1611-16 et suivants du CGCT et à la convention portant sur l'opération d'incitation financière conclue entre les Parties.

Au titre de sa mission et en vertu du Mandat qui lui est confié, le Mandataire est habilité à réaliser les opérations de versement des incitations financières calculées pour chaque covoitureur, dès validation du trajet effectué et éligible à l'incitation financière.

Il aura en charge :

- La vérification de l'éligibilité du trajet effectué par le covoitureur à l'incitation financière,
- La vérification de la conformité des trajets effectués selon les critères du RPC et les classes de preuves définies comme éligibles par la présente convention,
- Le versement des incitations financières,
- La récupération des versements indus auprès de l'utilisateur réalisée par le mandataire dans le cadre de la procédure de recouvrement amiable dont il est responsable. Dans le cadre d'une fraude du covoitureur, l'opérateur est tenu à la seule mise en œuvre des moyens nécessaires au recouvrement amiable de l'indus. Dans le cadre d'une erreur de l'opérateur seul, des éventuels indus relèvent de la responsabilité de l'opérateur et la collectivité peut en demander le recouvrement.

3.2 Durée et montant du Mandat

Le Mandat est donné pour toute la durée de l'Opération.

La Convention de mandat entre en vigueur à compter de la Date de démarrage de l'Opération pour la durée de validité de la Convention et s'achève au plus tard à après le versement de la totalité des sommes qui seraient éventuellement dues par le mandant auprès du Mandataire.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 068-200066033-20250410-C20250404-DE



L'exécution de la Convention de mandat est réalisée par le Mandataire à titre gratuit

Obligations à la charge du Mandataire

Établissement d'une comptabilité séparée : Le Mandataire tient une comptabilité séparée qui retrace l'intégralité des mouvements de caisse opérés pour le versement des dépenses engagées par le Mandataire visées au présent Mandat, ainsi que le remboursement des éventuelles dépenses indûment versées conformément à l'article D. 1611-22 du CGCT.

Obligation de contrôles : Pour le versement des incitations aux covoitueurs, le Mandataire a l'obligation d'exercer les contrôles suivants :

- Un contrôle de la régularité des trajets,
- Un contrôle de la régularité des versements,
- Un contrôle des demandes de paiement des covoitueurs.

Pour le remboursement d'éventuels versements indus effectués, le Mandataire exerce les contrôles suivants :

- Un contrôle de la validité de la dette,
- Un contrôle du caractère libératoire du paiement.

Reddition annuelle des comptes : Une reddition des comptes et des pièces justificatives est réalisée annuellement conformément au modèle en Annexe 3. La date limite de transmission de la reddition annuelle est fixée de la façon suivante :

- Arrêt des comptes : 31/12
- Transmission : 15/02 année N+1

Les comptes produits par le Mandataire retraçant la totalité des opérations de dépenses (et de recettes le cas échéant) décrites par nature, sans contraction entre elles, ainsi que la totalité des opérations de trésorerie par nature. Ils comportent en outre :

- la balance générale des comptes arrêtée à la date de la reddition,
- les états de développement des soldes certifiés par l'organisme mandataire conformes à la balance générale des comptes,
- la situation de trésorerie de la période,
- pour les éventuelles dépenses à tort, un état précisant la nature de la dépense et les motifs de la restitution, le montant de la dépense à rembourser, les pièces justificatives des opérations retracées dans les comptes. Il est précisé que ne sont remises au moment de la reddition des comptes que les pièces qui n'auraient pas été transmises précédemment.

Les comptes seront transmis au contact comptabilité du Mandant tel qu'indiqué à l'article 4.4 ci-dessus.

3.3 Contrôles comptables du Mandataire par le Mandant

Le Mandataire est soumis aux contrôles du comptable du Mandant. Ces contrôles s'étendent aux systèmes d'information utilisés par le Mandataire pour l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

3.4 Assurance

L'assurance souscrite par le Mandataire devra notamment couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des actes qu'il accomplit au titre du présent Mandat.

L'attestation d'assurance devra être transmise au Mandant à première demande de ce dernier.

Article 4 : Dispositions générales

L'Avenant entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties.

Les stipulations de la Convention non modifiées par l'Avenant demeurent inchangées et conservent leur plein effet. L'Avenant ne fait pas novation.

La Convention, ses Annexes et le présent Avenant forment un tout indivisible qui lie les Parties.

Fait à le

En deux exemplaires originaux.

Pour la Collectivité Nom : Fabien Ulmann Titre : Président Signature :	Pour BlaBlaCar Daily Nom : Adrien Tahon Titre : VP Covoiturage courte distance Signature :
--	--

Avis conforme du comptable public Date :
--

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 068-200066033-20250410-C20250404-DE





**DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE QUOTIDIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**

Convention de prestations de services



ENTRE :

SUD ALSACE LARGUE, Communauté de Communes, dont le siège est situé au 7 rue de Bâle, 68210, Dannemarie

Numéro SIRET : 200 066 033 00016

Représentée par Monsieur Fabien ULMANN, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée la « **Collectivité** »,

D'UNE PART,

ET :

La **société COMUTO SA**, société anonyme au capital de 167,131.077 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 904 546 et ayant son siège social sis 84, avenue de la République, 75011 à Paris,

Représentée par Monsieur Adrien Tahon, Directeur BlaBlaCar Daily

Ci-après dénommée « **BlaBlaCar Daily** » ou l'« **Opérateur** »,

D'AUTRE PART,

La Collectivité et BlaBlaCar Daily étant ci-après dénommées, individuellement ou collectivement, la ou les « **Partie(s)** ».

CONDITIONS PARTICULIERES

1. Objet

Dans le cadre de sa politique de mobilité respectueuse d'un développement durable, la Collectivité souhaite développer et encourager la pratique du covoiturage « domicile-travail » sur son territoire (ci-après, le "Projet") et a choisi BlaBlaCar Daily notamment en raison de son expertise dédiée dans ce domaine pour l'accompagner de cette démarche.

2. Durée

La Convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 11/03/2025, soit un terme au 10/03/2026.

3. Prestations

Le Projet porte sur le déploiement d'un système de covoiturage courte-distance sur le territoire de la Collectivité. Il comprend les prestations suivantes et telles que détaillées en Annexe 1 - Mémoire technique :

- 1 – Le paramétrage de l'Application et outils associés de BlaBlaCar Daily pour le Territoire;
- 2 – La formation et l'accompagnement projet de la Collectivité dans le suivi et la pérennisation d'un système de covoiturage efficace pour le Territoire
- 3 – La promotion du covoiturage auprès des principaux employeurs du Territoire et du grand public afin d'amener un maximum d'habitants vers la pratique.

4. Conditions Financières

Le prix de la Convention vise à couvrir l'ensemble des prestations visées au mémoire technique. Son coût total est de 4 350 euros HT, soit 5 220 euros TTC.

La prise en charge du subventionnement des trajets en covoiturage par la Collectivité fait l'objet d'une convention dédiée (« *Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs* »).

Le prix se décompose comme suit :

Prestations	Prix
4. Commission au Trajet	0,50 € HT / Trajet prévisionnel sur le Territoire Reliquat de la précédente convention signée le 04 janvier 2021 avec Klaxit SAS à son terme.

La commission au Trajet permet de couvrir les prestations liées à la gestion et maintenance de l'infrastructure informatique de contrôle et paiement des Trajets. Son montant total est défini par les Parties sur la base des budgets d'incitatifs financiers actuellement prévus par la Collectivité dans le cadre de la « Convention Relative à l'Attribution d'une Aide Financière aux Covoitureurs ».

Aucun frais de gestion de commission au Trajet ne pourra être facturé par BlaBlaCar Daily aux Utilisateurs, tant que la commission au Trajet sera prise en charge par la Collectivité au titre de la Convention relative à l'attribution d'une aide financière susvisée.

DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD
ALSACE LARGUE

- Convention de prestations de services -

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 068-200066033-20250410-C20250404-DE



5. Interlocuteurs privilégiés

Chacune des Parties désigne un interlocuteur privilégié aux fins du suivi du Projet et de la résolution rapide des éventuels dysfonctionnements. Tout changement d'interlocuteur privilégié fera l'objet d'une information préalable auprès de l'autre Partie.

BlaBlaCar Daily désigne comme interlocuteur privilégié :

Léo Fénelon (Responsable partenariats Collectivités)

E-mail : leo.fenelon@blablacar.com

Assisté de Fanny Richard Directrice Régionale du Développement

La Collectivité désigne comme interlocuteur privilégié :

Gabriel Mignot (Responsable du Pôle Développement Économie Tourisme Culture)

Tel : 07 57 00 58 36

E-mail : g.mignot@sudalsace-largue.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE

Le Projet a pour objectif d'obtenir des résultats chiffrés afin de :

- Développer la pratique du Covoiturage quotidien sur les zones ciblées en atteignant une masse critique d'inscrits pour offrir un service souple et attrayant ;
- Améliorer la connaissance de la Collectivité relativement aux usages des Utilisateurs afin d'optimiser le service rendu aux habitants dans les différentes politiques publiques exercées ;
- Analyser l'importance des incitatifs financiers dans le développement du Covoiturage quotidien, ses impacts, et son paramétrage en fonction des objectifs et ambitions de la Collectivité ;
- Estimer le coût de pérennisation d'un système de Covoiturage quotidien sur le Territoire en fonction des objectifs définis par la Collectivité.

Les conditions de réalisation de ce Projet sont définies par la présente Convention de prestations de services (ci-après, la " **Convention** "). Cette Convention a la nature juridique d'un marché public de services au sens des articles L. 1111-1 et L. 1111-4 du Code de la commande publique qui, à raison de son montant inférieur à 40 000 euros HT, est passé sans procédure préalable de publicité et de mise en concurrence conformément à l'article R. 2122-8 du même Code.

Les documents contractuels permettant de mettre en œuvre le Projet sont (i) la présente Convention de prestation de services et (ii) ses annexes notamment technique et financière (confidentielle) ainsi que (iii) la Convention incitative financière qui détermine les modalités de la subvention nécessaire à sa réussite.

EN CONSÉQUENCE LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente Convention, les Parties conviennent que les termes et expressions commençant par une majuscule auront la signification suivante :

« **Covoiturage** » tel que défini par l'article L. 3132-1 du code des transports est « *l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte. Leur mise en relation, à cette fin, peut être effectuée à titre onéreux [...]* ». Il y a donc covoiturage dès le partage d'un Trajet entre un Conducteur et un Passager.

« **Conducteur** » désigne la personne mettant à disposition son véhicule à des fins de covoiturage.

« **Covoitureur** » désigne aussi bien le conducteur que le passager formant un équipage de covoiturage.

« **Passager** » désigne la personne transportée par le conducteur à des fins de covoiturage.

« **Périmètre du Projet** » désigne la zone géographique sur laquelle se déroule le Projet, à savoir le Territoire de la Collectivité et tous les trajets entrants dans et / ou sortants depuis le Territoire de cette Collectivité.

« **Utilisateur** » désigne un covoitureur utilisant l'application BlaBlaCar Daily (ci-après l'"Application")

« **Territoire** » désigne la zone géographique sur laquelle la Collectivité exerce sa compétence administrative.

DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

- Convention de prestations de services -

« **Trajet** » désigne le trajet en covoiturage d'un Conducteur avec un Passager en Covoiturage réalisé par le biais de l'Opérateur. Un Trajet est comptabilisé par Passager. Deux Passagers transportés en même temps par le même Conducteur équivaut donc à deux Trajets.

Article 2 FACTURATION

Les prestations seront facturées selon l'échéancier suivant :

- Paramétrage de l'Application lors la signature de la Convention ;
- Accompagnement projet et Promotion du covoiturage au terme de la Convention;

La Collectivité effectue le paiement de la facture dans un délai de 30 jours à compter de sa réception.

En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires s'appliquent avec un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique.

Les Coordonnées bancaires de BlaBlaCar Daily sont les suivantes :

Établissement	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
10207	00013	21213582415	02	CA RIVES INNOVATION (00333)
TITULAIRE DU COMPTE : COMUTO, 84 avenue de la République, 75011 PARIS				

Article 3 DURÉE DE LA CONVENTION ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

La Convention est conclue pour la durée convenue aux Conditions particulières.

À la demande expresse et motivée de l'une des Parties, la Convention peut être résiliée en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une ou plusieurs des obligations essentielles à la réalisation du Projet. La résiliation est effective à l'issue d'un préavis de trente (30) jours démarrant à compter de la notification d'une mise en demeure précisant (i) le manquement invoqué et (ii) la résiliation encourue (iii) expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf :

- si dans ce délai les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution,
- si l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de circonstances exceptionnelles telles que défini à l'article L. 2711-1 du Code de la commande publique ou à un cas force majeure telle que définie par la jurisprudence administrative.

La résiliation pour faute prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation de l'une ou l'autre des Parties.

De plus, et conformément aux règles de la commande publique, la Collectivité peut résilier de manière unilatérale la présente Convention (i) pour motif d'intérêt général, (ii) en cas de force majeure qui perdure et (iii) si l'Opérateur entre dans les cas d'exclusion des marchés publics. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, l'Opérateur sera indemnisé des frais engagés et de son manque à gagner. Toute résiliation unilatérale sera précédée d'un écrit informant l'Opérateur du motif retenu et de la date prévue d'effet de la résiliation.

DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

- Convention de prestations de services -

Dans tous les cas, les Parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la Convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé à un arrêté définitif des comptes.

Article 4 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La présente Convention ne vaut pas cession au sens des dispositions du code de la propriété intellectuelle. Chaque Partie conserve la propriété corporelle et incorporelle des informations et autres éléments communiqués à l'autre Partie dans le cadre du Contrat, quelle que soit leur nature et quel qu'en soit le support.

Les données d'usage générées par le service de covoiturage restent la propriété de la société BlaBlaCar Daily, qui s'engage à les partager avec la collectivité dans le cadre de la présente Convention.

Article 5 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les termes « Responsable de traitement », « Sous-traitant », « Traitement », et « Données personnelles » utilisés dans le présent article auront le sens défini dans les « Lois applicables en matière de protection des données ».

L'expression « Lois applicables en matière de protection des données » désigne :

- le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données) abrogeant la directive 95/46/CE ;
- le cas échéant, les textes adoptés par l'Union Européenne et les lois locales pouvant s'appliquer aux Données personnelles traitées dans le cadre de la Convention.

Dans le cadre des traitements qu'elle effectue pour son propre compte, chaque Partie s'engage à respecter les Lois applicables en matière de protection des données.

Les Parties reconnaissent que la société BlaBlaCar Daily est le « Responsable de traitement » du ou des Traitement(s) de Données personnelles mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du Service de Covoiturage. A ce titre, la société BlaBlaCar Daily s'engage à respecter en tant que Responsable de traitement l'ensemble des Lois applicables en matière de protection des données.

La Collectivité ne traite aucune Donnée à caractère personnel dans le cadre du Contrat et que le Prestataire ne traite aucune Donnée à caractère personnel pour le compte du Client en qualité de sous-traitant. Les Parties reconnaissent et conviennent qu'aucun transfert, partage ou communication de données à caractère personnel n'est prévu au titre de la Convention.

Article 6 COMMUNICATION

Chacune des Parties autorise l'autre Partie à utiliser son ou ses nom(s), marque(s) et/ou logo(s) afin de communiquer sur le Projet dans les conditions précisées ci-dessous.

Toute utilisation devra respecter la charte graphique annexée de la Partie titulaire du ou des nom(s), marque(s) et/ou logo(s) concernés ("Charte Graphique").

A cet effet, toute communication de la Collectivité mentionnant les raisons sociales ou les marques et logos dont l'Opérateur est titulaire, ou d'une façon plus générale portant sur l'Opérateur, sera préalablement soumise à l'accord de BlaBlaCar Daily qui disposera d'un délai de deux jours ouvrés pour faire part de ses observations. A défaut de commentaires dans ce délai, et à condition que la Charte Graphique de l'Opérateur soit respectée, la communication sera considérée comme validée.

Il est précisé que BlaBlaCar Daily pourra librement utiliser les logos de la Collectivité en tant que référence commerciale.

DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

- Convention de prestations de services -

BlaBlaCar Daily s’engage à mentionner le nom de la Collectivité et/ou son logotype :

- sur les kits fournis par BlaBlaCar Daily à la collectivité dans le cadre des prestations prévues,
- sur l’Application en faisant apparaître le montant de participation financière de la Collectivité sur les Trajets incités.

La Collectivité et BlaBlaCar Daily s’engagent réciproquement à ne pas dénigrer l’autre partie ou à communiquer sur celle-ci de façon malveillante.

BlaBlaCar Daily s’engage à ne faire aucune utilisation ou diffusion qui puisse porter atteinte à l’image de la Collectivité ou à l’ordre public.

Article 7 RÈGLEMENT DES LITIGES

Les Parties s’engagent à tenter de résoudre à l’amiable tout différend qui pourrait intervenir à l’occasion de l’exécution ou de l’interprétation de la Convention. Elles privilégient le recours à un comité consultatif de règlement à l’amiable, à la conciliation, à la médiation notamment auprès du médiateur des entreprises.

A défaut de règlement amiable, dans un délai de 3 mois courant à compter de l’envoi par la partie la plus diligente d’une lettre recommandée avec accusé de réception, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Paris.

Article 8 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les Parties conviennent expressément que la Convention signée par voie électronique constitue l’original du document et fait foi entre les Parties.

Les Parties s’engagent à ne pas contester la recevabilité, l’opposabilité ou la force probante de la Convention sur le fondement de sa nature électronique.

En conséquence, les Parties reconnaissent expressément que la Convention pourra valablement leur être opposée.

Ces stipulations sont valables pour tout avenant à la Convention que les Parties seraient amenés à signer.

Article 9 ANNEXES A LA CONVENTION

La Convention comprend les annexes suivantes :

- Annexe 1 - Le Mémoire Technique [*confidentiel*]
- Annexe 2 - Les chartes graphiques des Parties

Fait à le

En deux exemplaires originaux.

Pour la Collectivité	Pour BlaBlaCar Daily
-----------------------------	-----------------------------

<p>Nom : Fabien Ulmann Titre : Président</p> <p>Signature :</p>	<p>Nom : Adrien Tahon Titre : VP Covoiturage courte distance</p> <p>Signature :</p>
---	---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

*Approbation passage des Titres restaurant & bons d'achat
en format dématérialisé au 1^{er} mai 2025
Délibération n° C20250405*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 43 membres titulaires
Sont absents 16 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 54
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 02
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250405
MOYENS GENERAUX - RH
APPROBATION PASSAGE DES TITRES RESTAURANT & BONS D'ACHAT
EN FORMAT DEMATERIALISE AU 1^{er} mai 2025

Vu l'instauration de l'avantage social des « Titres restaurant » en séance du Conseil Communautaire le 29 mars 2004 sous l'ancienne entité « Porte d'Alsace » en faveur des agents de la Collectivité ;

Vu le règlement intérieur incluant l'action sociale, tel que les « bons d'achat », adopté en séance du Bureau le 10 mai 2012 sous l'ancienne entité « Porte d'Alsace », en faveur des agents de la Collectivité ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 juin 2019 relatif aux négociations de la valeur faciale et de la part de participation à charge de la Collectivité et des agents des Titres restaurant ;

Vu la délibération n°C20190709 en séance du Conseil communautaire le 11 juillet 2019, approuvant le règlement d'attribution des Titres restaurant ;

Vu la nécessité d'adapter les modalités d'attribution des titres restaurant et des bons d'achat en remplaçant le format papier par une carte dématérialisée, facilitant leur utilisation pour les agents ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 mars 2025 sur cette évolution ;

Considérant la volonté de la Communauté des communes Sud Alsace Largue de moderniser ses dispositifs sociaux afin de simplifier la gestion administrative, d'améliorer la praticité pour les agents et d'encourager l'utilisation d'un moyen de paiement plus sécurisé et écologique ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la modification du mode de distribution des titres restaurant et des bons d'achat, qui seront désormais délivrés sous forme de carte dématérialisée à compter du 1^{er} mai 2025 ;
- de maintenir les conditions actuelles en termes de valeur faciale et de répartition de la participation entre la Collectivité et les agents ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette évolution, notamment les contrats et conventions avec le prestataire de service sélectionné.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 50 voix pour, 01 voix contre, 02 abstentions et 01 non-votant :

- **APPROUVE** la modification du mode de distribution des titres restaurant et des bons d'achat, qui seront désormais délivrés sous forme de carte dématérialisé à compter du 1^{er} mai 2025 ;
- **MAINTIENT** les conditions actuelles en termes de valeur faciale et de répartition de la participation entre la Collectivité et les agents ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette évolution, notamment les contrats et conventions avec le prestataire de service sélectionné.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

RH – recrutement d'un vacataire période du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025

Délibération n° C20250406

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 43 membres titulaires
Sont absents 16 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 54

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 01

Dont abstention : 01

Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
DIEFMATTEN	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	



SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X		
SEPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M		X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250406
MOYENS GENERAUX - RH
RECRUTEMENT D'UN POSTE DE VACATAIRE
du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Le Président indique aux membres du Conseil communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires aux trois conditions suivantes :

- pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Les vacataires ne disposent pas de droits à congés statutaires, de droits à formation, ni de compléments de rémunération.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de recruter un poste de vacataire pour effectuer les missions suivantes :

- ✓ Accompagnement des services facturations pour la mise en œuvre du PES ASAP
- ✓ Mise à jour de l'actif de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes Sud Alsace Largue et mise en concordance avec l'inventaire
- ✓ Formation du service comptabilité sur les écritures de comptabilité complexes
- ✓ Mise en place de procédures pour le service comptable.

pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025 à raison de 21 heures hebdomadaires (7h par jour pendant trois jours en moyenne par semaine) sur une durée de 2 mois.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 01 voix contre, 01 abstention et 01 non-votant, DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'autoriser le Président à recruter un poste de vacataire pour une durée de 2 mois, soit du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025 à raison de 21 heures hebdomadaires ;

ARTICLE 2 :

De fixer la rémunération de chaque vacation d'un montant horaire brut maximum de 43 €.

Les crédits relatifs au recrutement de ce poste de vacataire sont inscrits au BP 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Marché de gestion des déchets du CVI de Retzwiller & des plateformes de déchets verts - Délibération n° C20250407

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER Procuration	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT Procuration	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD Procuration	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS Procuration	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	Procuration						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			

ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250407

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE **Marché de gestion des déchets du centre de valorisation intercommunal de Retzwiller et des plateformes de déchets verts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la procédure d'appel d'offres passée en application des articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique,
 Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 20 janvier 2025,
 Vu les différentes candidatures et offres transmises,
 Vu la nécessité de mettre en place les filières de recyclages nécessaire à la prise en compte de l'environnement,

Considérant que les Commissions d'Appel d'Offres, réunies le 27 mars 2025 à 9h30 et le 03 avril 2025 à 17h30, ont analysé et classé les offres réceptionnées selon les critères définis dans le règlement de consultation du marché ;

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire :

- Les modalités de la consultation
- L'analyse des offres
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'analyse et les notes attribuées pour les 9 lots du marché, les membres de la CAO ont attribués les lots et émis les avis suivants :

Composition du marché			
Numéro du lot	Nom du lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1	Traitement du tout-venant	SCHROLL	594 000 €
Lot 2	Gestion des gravats / déchets inertes : chargement/transport/valorisation	Emberger TP	77 755 €
Lot 3	Valorisation des ferrailles et des batteries	Cernay Environnement	-169 750 €
Lot 4	Valorisation des déchets de bois (hors REP)	Roellinger	0€
Lot 5	Gestion des déchets verts des plateformes de déchets verts : transport des bennes / reprise des tas + transport et valorisation	Déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (raisons techniques)	-

Lot 6	Broyage des déchets verts ligneux du centre de valorisation	Déclaré sans suite pour infructuosité (absence d'offre)	-
Lot 7	Gestion des Déchets Dangereux des Ménages (hors filière EcoDDS)	ALSADIS	165 145 €
Lot 8	Valorisation des plastiques souples et du PSE	ONYX	-2 250 €
Lot 9	Valorisation des plastiques durs et des déchets de PVC	Déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (raisons techniques)	-
Montant du marché attribué			836 900 €

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'acter les lots du marché de traitement des apports du centre de valorisation intercommunal attribué par les Commissions d'Appel d'Offres des 27 mars 2025 et 03 avril 2025, tels que présentés après :

Composition du marché Durée 4 ans + 1 année			
Numéro du lot	Nom du lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1	Traitement du tout-venant	SCHROLL	594 000 €
Lot 2	Gestion des gravats / déchets inertes : chargement/transport/valorisation	Emberger TP	77 755 €
Lot 3	Valorisation des ferrailles et des batteries	Cernay Environnement	-169 750 €
Lot 4	Valorisation des déchets de bois (hors REP)	Roellinger	0 €
Lot 7	Gestion des Déchets Dangereux des Ménages (hors filière EcoDDS)	ALSADIS	165 145 €
Lot 8	Valorisation des plastiques souples et du PSE	ONYX	-2 250 €
Montant du marché et des lots attribués			836 900 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à engager et à signer les différents lots attribués par la CAO et tous les documents y afférents ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à déclarer le lot n°6 sans suite pour cause d'infructuosité pour absence de candidature et absence d'offre ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à déclarer les lots n°5 et n°9 sans suite pour abandon de procédure pour motif d'intérêt général motivé par des raisons techniques ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à modifier et à republier le lot n°5 déclaré sans suite pour abandon de procédure pour motif d'intérêt général après modification des clauses techniques (séparation des prestations de collecte et de traitement des déchets verts des plateformes de déchets verts) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à modifier et à republier le lot n°6 déclarés sans suite pour cause d'infructuosité ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à modifier et à republier le lot n°9 déclaré sans suite pour abandon de procédure pour motif d'intérêt général après modification des clauses techniques (séparation des flux plastiques rigides et PVC en deux lots distincts) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 et suivants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

- **PREND ACTE** des lots du marché de traitement des apports du centre de valorisation intercommunal attribué par les Commissions d'Appel d'Offres des 27 mars 2025 et 03 avril 2025, tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager et à signer les différents lots attribués par la CAO et tous les documents y afférents ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déclarer le lot n°6 sans suite pour cause d'infructuosité pour absence de candidature et absence d'offre ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déclarer les lots n°5 et n°9 sans suite pour abandon de procédure pour motif d'intérêt général motivé par des raisons techniques ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à modifier et à republier le lot n°5 déclaré sans suite pour abandon de procédure pour motif d'intérêt général après modification des clauses techniques (séparation des prestations de collecte et de traitement des déchets verts des plateformes de déchets verts) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à modifier et à republier le lot n°6 déclarés sans suite pour cause d'infructuosité ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à modifier et à republier le lot n°9 déclaré sans suite pour abandon de procédure pour motif d'intérêt général après modification des clauses techniques (séparation des flux plastiques rigides et PVC en deux lots distincts) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 et suivants ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Marché de location et transport de bennes pour le CVI de Retzwiller & gestion des plateformes de déchets verts
Délibération n° C20250408

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
DANNEMARIE	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			

ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250408

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE **Marché de location et transport de bennes pour le centre de valorisation intercommunal de Retzwiller & gestion des plateformes de déchets verts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres à passer en application des articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique,

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire :

- Les modalités de la consultation

Numéro du lot	Nom du lot
Lot 1	Location et transport de bennes pour le centre de valorisation de Retzwiller
Lot 2	Location et transport de bennes pour les plateformes de déchets verts en bennes
Lot 3	Reprise des tas et transport des déchets verts gérés en vrac

- Le montant estimé du marché : 470 000 € HT

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer et à publier les lots du marché de location et transport de bennes pour le centre de valorisation intercommunal de Retzwiller et la gestion des plateformes de déchets verts, tels que présentés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré 53 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer et à publier les lots du marché de location et transport de bennes pour le centre de valorisation intercommunal de Retzwiller et la gestion des plateformes de déchets verts, tels que présentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE




EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Affectation des résultats budget principal & annexes 2024 sur exercice 2025

Délibération n° C20250409

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55
- Dont « pour » : 49
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
MOOSLARGUE	<i>Procuration</i>						
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
RETZWILLER	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N°C20250409
FINANCES/BUDGET
AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2025

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif.

Affectation des résultats 2024 du budget principal

- Report de fonctionnement R 002 : **2 159 994,00 €**
- Report d'investissement D 001 : **- 264 338,20 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : **0 €**

Affectation des résultats 2024 du budget annexe assainissement

- Report de fonctionnement R 002 : **517 867,62 €**
- Report d'investissement D 001 : **- 43 028,85 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : **0 €**

Affectation des résultats 2024 du budget annexe OM

- Report de fonctionnement R 002 : **189 835,82 €**
- Report d'investissement R 001 : **381 085,99 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : **0 €**

Affectation des résultats 2024 du budget annexe SPANC

- Report de fonctionnement D 002 : **-2 867,98 €**
- Report d'investissement R 001 : **0 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : **0 €**

Affectation des résultats 2024 du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue (BAZDIEF)

- Report de fonctionnement R 002 : **893 466,02 €**
- Report d'investissement D 001 : **- 628 267,32 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : **0 €**

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter les résultats des différents budgets tels que présentés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré DECIDE par 49 voix pour, 03 voix contre et 03 abstentions, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Vote taux d'imposition 2025 & fixation du produit de la taxe GEMAPI
Délibération n° C20250410

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres

- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTRoux-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
MONTRoux-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250410
FINANCES/BUDGET
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025
ET FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des impositions directes locales et de fixer le produit de la taxe gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année en cours.

Les impositions concernées sont : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider de fixer les taux d'imposition 2025 selon le tableau ci-dessous :

Ressources fiscales	Bases	Taux 2024	Proposition 2025	Produit fiscal attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24 913 000€	7,32%	7.54%	1 878 440€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 066 000€	42,53%	43.81%	467 015€
Taxe d'habitation	867 300€	9,32%	9.60%	83 261€
Cotisation foncière des entreprises	4 743 000€	27,19%	27.19%	1 289 622€

Pour la CFE, le taux maximum de droit commun est de 30,55% et le taux voté est de 27,19%, la réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 est de 3,23%.

Sans augmentation du taux de la CFE en 2025, la fraction de taux de 0,13% peut être mise en réserve.

Vu la délibération n°C20180201 du Conseil Communautaire le 08 février 2018 approuvant l'institution de la taxe « GEMAPI » pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;

Vu le Courrier de l'EPAGE Largue en date du 04 mars 2025 présentant le montant de la participation de la CCSAL à 111 121,21€. Le Président propose la fixation du produit de la Taxe « GEMAPI » pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations au titre de l'année 2025, arrondi à 111 122,00 euros.

Vu l'avis favorable de la commission finances/budget et du Bureau le 03 avril 2025 ;

Vu la présentation ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

par 42 voix pour, 13 voix contre et 0 abstention :

- **FIXE les taux d'imposition 2025 comme suit :**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,54 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,81 %
 - Taxe d'habitation : 9,60 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 27,19 %

- **DECIDE** de mettre en réserve la fraction de taux CFE correspondant à l'écart entre le taux maximum de droit commun et le taux voté, soit : 0,13 %

par 40 voix pour, 10 voix contre, 04 abstentions et 01 non-votant :

- **FIXE** le produit de la taxe gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025 à **111 122,00 €** ;

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction départementale des finances publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Participations & dotations annuelles 2025 - Délibération n° C20250411

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55
- Dont « pour » : 45
- Dont « contre » : 10
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
DIEFMATTEN	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
	MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X		
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250411 PARTICIPATIONS & DOTATIONS ANNUELLES 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 45 voix pour, 10 voix contre et 0 abstention, approuve les participations & dotations annuelles 2025, telles qu'inscrites au budget et à verser suivant le détail qui suit :

Compte	Code analytique	Organisme	Montant réalisé 2024	Montant budget 2025
6553	GG	SIS 68	394 332,62	400 004,72
6558	GG	Brigade Verte	101 643,44	105 192,80
65568	GG	PETR Altkirch (cotisation annuelle + révision du SCOT)	93 477,18	135 394,00
6568	GG	Mission locale Sundgau 3 Frontières	19 117,00	19 120,00
6568	GG	Initiative sud Alsace	5 000,00	5 000,00
65548	GG	ADAUHR	2 200,00	2 200,00
65548	GG	Agence de fabrique urbaine et territoriale (AFUT)	2 000,00	2 000,00
65548	GG	CEREMA	1 115,85	1 120,00
65548	GG	APRONA	540,00	540,00
6568	Economie	ADIRA	3 988,00	4 000,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE




**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

*Approbation subs 2025 – annexes financières des associations
sous convention triennale - Délibération n° C20250412*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont supplée : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55
- Dont « pour » : 44
- Dont « contre » : 04
Dont abstentions : 07

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250412

FINANCES/BUDGET

ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS TRIENNALE

APPROBATION DES SUBVENTIONS & DES ANNEXES FINANCIERES 2025

Vu le soutien de la communauté de communes Sud Alsace Largue à des organismes œuvrant sur son territoire soit pour des missions éducatives (Ecole de Musique de la Région de Dannemarie, Maison de la Nature du Sundgau) ou sociales (Maison des Adolescents), soit dans l'accompagnement de politiques publiques liées aux compétences de l'intercommunalité (Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau) ;

Vu la délibération n°C20240308 en séance du Conseil communautaire du 14 mars 2024, approuvant les conventions d'objectifs et de financement pluriannuels 2024-2026 pour la Maison de la Nature du Sundgau, la Maison des Adolescents et l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau ;

Vu la délibération n°C20240407 en séance du Conseil communautaire du 04 avril 2024, approuvant la convention d'objectifs et de financement pluriannuels 2024-2026 pour l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie ;

Considérant la nécessité d'établir chaque année une annexe financière précisant le montant des subventions accordées pour 2025 et leur affectation à une contribution générale aux projets associatifs ou à des projets particuliers.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le montant des subventions et des annexes financières 2025 des associations sous conventionnement triennal entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue d'une part, et les associations et GIP d'autre part, telles que présentées ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à mettre en œuvre les annexes financières annuelles telles qu'annexées et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 04 voix contre et 07 abstentions :

- **APPROUVE** le montant des subventions et des annexes financières 2025 des associations sous conventionnement triennal entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue d'une part, et les associations et GIP d'autre part, telles que présentées ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à mettre en œuvre les annexes financières annuelles telles qu'annexées et tous documents y afférents ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026

Ecole de Musique de Dannemarie

Entre

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Fabien ULMANN, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2025 désignée sous le terme « CCSAL », d'une part,

Et

L'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie représentée par Madame Karine LIDOLF MAILLARD, Présidente, et désignée sous le terme « L'EMRD », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'école de Musique de la Région de Dannemarie sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Pour l'année 2025, le montant des aides annuelles attribuées à l'école de musique de la région de Dannemarie fait l'objet de la présente annexe financière signée des deux parties.

Article 1

Montant de la subvention accordée

1.1. Le montant de la subvention 2025 attribuée par la CCSAL à l'EMRD est de 51 000 euros. Cette subvention contribue au financement du projet associatif de l'EMRD.

1.2. En plus de cette aide financière, la CCSAL contribue au fonctionnement de l'EMRD par la mise à disposition gratuite de biens et de services pour l'année 2025 pour l'équivalent du montant suivant :

- Mise à disposition gratuite des bâtiments : 12 000€/an
- Prise en charge gratuite des frais d'entretien (agent de nettoyage + extérieurs) : 2256€ (4h*52 semaines *10.85)
- Mise à disposition gratuite d'un photocopieur + maintenance : 250 €

Total contribution en nature 2025 : 14 506€.

Il est demandé à l'EMRD de valoriser cette mise à disposition de biens et de service dans son Compte d'Exploitation annuel et son annexe financière.

1.3. Enfin, une subvention sur projets sera versée pour un accompagnement pédagogique des équipes de structures de multi-accueils, Relais Petite Enfance, périscolaires et accueils de loisirs de la CCSAL et pour la réalisation de séquences d'initiation à la musique auprès des jeunes qu'elles accueillent. Le montant maximum de cette subvention est de 5200 euros.

Article 2

Modalités de versement de la contribution financière :

La collectivité verse :

- Un 1^{er} acompte : 25 % du montant total, soit 12 250 € versé au cours du premier semestre 2025.
- Un 2^{ème} acompte : 50 % du montant total, soit 24 500 € versé au cours du troisième trimestre 2025,
- Le solde de 12 250 € durant le quatrième trimestre 2025. Le versement de ce solde sera conditionné à la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 3.

La contribution financière sera créditée au compte de l'EMRD selon les procédures comptables en vigueur.

Pour la subvention sur projets :

La collectivité versera le montant attribué en une fois sur présentation du compte rendu de l'action et d'un bilan financier accompagnés d'un courrier de demande de versement. Le montant pourra être réajuster en fonction du nombre de séquences réellement effectuées.

Article 3

Justificatifs :

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention n+1.

Article 4

Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.

Le

Le XX/XX/2025

Pour l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie :

La Présidente,
Karine Lidolf Maillard.

Pour la Communauté de communes Sud Alsace Largue :

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 – 2026

Maison de la Nature du Sundgau

Entre

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Fabien ULMANN, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2025 désignée sous le terme « CCSAL », d'une part,

Et

La Maison de la Nature du Sundgau représentée par M. Daniel DIETMANN, Président, et désignée sous le terme « MNS », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Maison de la nature du Sundgau sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Pour l'année 2025, le montant des aides annuelles attribuées à la Maison de la nature du Sundgau fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties.

Article 1

Montant de la subvention accordée :

1.1. Le montant de la subvention 2025 attribuée par la CCSAL à la MNS est de **53 415** euros.

Cette subvention contribue :

- au financement du projet associatif de la MNS,
- au soutien des séjours de vacances réalisés pour les jeunes du territoire,
- à la production d'un programme d'une dizaine d'animation permettant au grand public la découverte du patrimoine naturel du territoire de la CCSAL ou abordant des thématiques de développement durable. Ce programme pourra être co-construit avec les communes ou les associations du territoire et devra faire l'objet d'une communication spécifique.

1.2. En plus de cette aide financière, la CCSAL contribue au fonctionnement de la MNS par la mise à disposition gratuite de biens et de services pour l'année 2025 pour l'équivalent du montant suivant :

- Mise à disposition gratuite des bâtiments (Maison de la Nature + Maison Ste Barbe) : **64200€/an**
- Prise en charge des frais et charges liés à la sécurité liée à l'incendie et les vérifications techniques réglementaires : **4 500€/an**

Total contribution en nature 2025 : 68 700 €.

Il est demandé à la MNS de valoriser cette mise à disposition de biens et de service dans son Compte d'Exploitation annuel et son annexe financière.

1.3. Enfin, des subventions sur projets seront versées pour un total de 6 739 € en 2025 réparties comme suit :

- un accompagnement pédagogique des équipes de structures périscolaires et accueils de loisirs de la CCSAL pour la réalisation de projet d'animations sur la nature et le développement durable auprès des jeunes à hauteur de 3839 €
- le projet chouette (installation de nichoirs) à hauteur de 2900 €

Article 2

Modalités de versement de la contribution financière

Pour la subvention annuelle de fonctionnement, la collectivité verse :

- **Un 1^{er} acompte** : 25 % du montant total, soit 13 354 € versé au cours du premier semestre 2025,
- **Un 2^{ème} acompte** : 50 % du montant total, soit 26 707 € versé au cours du troisième trimestre 2025,
- **Le Solde** de 13 354 € durant le quatrième trimestre 2025. Le versement de ce solde sera conditionné à la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 3.

Pour la subvention sur projets :

La collectivité versera les montants attribués à chaque projet en une fois sur présentation du compte rendu de l'action et d'un bilan financier accompagnés d'un courrier de demande de versement. Les montants pourront être versés indépendamment pour chaque projet.

Article 3

Justificatifs :

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention n+1.

Article 5

Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.

Le Le XX/XX/2025

Pour la Maison de la nature du Sundgau Pour la Collectivité :
Le Président, Daniel DIETMANN

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026

le GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin

Entre

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Fabien ULMANN, dûment habilité à l'effet des présentes par la délibération du 10 avril 2025 du conseil communautaire, et désignée sous le terme « CCSAL », d'une part,

Et

Le GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin représentée par Mme Catherine RAPP, Présidente, et désignée sous le terme « le GIP MDA », d'autre part.

Préambule

Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Maison des Adolescents du Haut-Rhin sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 décembre 2026. Pour l'année 2025, le montant des aides annuelles attribuées à la Maison des Adolescents du Haut Rhin fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties.

Article 1

Montant de la subvention accordée pour 2025 :
Le montant de la subvention 2025 attribuée par la CCSAL à la MDA est de 6 343 euros. Elle contribue au financement du projet général du GIP Maison des adolescents du Haut Rhin.

Article 2

Modalités de versement de la contribution financière :
La collectivité verse la totalité de la somme au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2025. La contribution financière sera créditée au compte du GIP selon les procédures comptables en vigueur.

Article 3

Justificatifs :
Le GIP s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :
- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. Le GIP s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

Article 4

Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.

Le

Le XXXXX

Pour le GIP
Maison des Adolescents du Haut Rhin
La Présidente Catherine Rapp

Pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

7 rue de Bêle 68210 Donnemarie | 03 89 07 24 24 | info@sudalsace-largue.fr | sudalsace-largue.fr
FAX 03 89 07 29 40 | SIRET 200 069 033 00016 | APE 8411Z



Entre
Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau
ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 - 2026
La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention n+1.
Article 5
Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.
Le
Le XXXXX
Pour l'Office du Tourisme
Intercommunautaire du Sundgau
La Présidente, Véronique Zundel
Pour la Collectivité :
Il est convenu ce qui suit :
Préambule
Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'Office du Tourisme Intercommunautaire du Sundgau sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 décembre 2026. Pour l'année 2025, le montant des aides annuelles attribuées à l'OTIS fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties.
Article 1
Montant de la subvention accordée en 2025
3.1. Le montant de la subvention 2025 attribuée par la CCSAL à l'OTIS est de :
- 50 000 euros qui contribuent au financement du projet associatif de l'OTIS
- 2 000 euros pour la participation aux Foies-flores d'Octobre 2025.
Article 2
Modalités de versement de la contribution financière
La collectivité verse pour la contribution au projet associatif :
- Un 1^{er} acompte : 25 % du montant total, soit 12 500 € versé au cours du premier semestre 2025.
- Un 2^{ème} acompte : 50 % du montant total, soit 25 000 € versé au cours du second trimestre 2025.
- La Solde de 12 500 € durant le troisième trimestre 2025. Le versement de ce solde sera conditionné à la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 4.
La collectivité verse les 2000 euros de participation aux foies-flores en une fois sur présentation du bilan financier de la manifestation accompagné d'un courrier de demande de versement.

Justificatifs :
L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :
- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.
Article 4

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Subventions affectées 2025 - Délibération n° C20250413

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55
- Dont « pour » : 45
- Dont « contre » : 08
Dont abstention : 01
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	



SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250413 FINANCES/BUDGET SUBVENTIONS AFFECTEES 2025

Vu les compétences de la Communauté de communes Sud Alsace Largue et dans une démarche de soutien des acteurs œuvrant pour le dynamisme et la préservation du territoire ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer et d'inscrire les subventions suivantes :

SUBVENTIONS CONVENTIONNEES non soumises à annexe financière annuelle :

Code analytique	Organisme	Projet	Montant N-1	Montant attribué 2025
AS	CDIFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles)	Convention triennale (2023 – 2025) - Financement du poste d'Intervenant social en gendarmerie (ISG)	4 420,00 €	4 420,00 €
Economie	Com'Da	Soutien triennale (2023 – 2025) à l'animation	3 000,00 €	3 000,00 €

SUBVENTIONS NON CONVENTIONNEES (soutien éducatif) :

Code analytique	Organisme	Projet	Montant N-1	Montant demandé 2025
GG	CLEE- Passeurs d'expériences	Forum entreprises/éducation	1 000,00 €	1 000,00 €
COL	Collège Jean Monnet DANNEMARIE	Sorties et voyages scolaires	3 803,75 €	3 605,90 €
COL	Association sportive - Collège Jean Monnet DANNEMARIE	Sorties et activités sportives scolaires	2 000,00 €	2 125,00 €
COL	Collège de la Largue SEPPOIS-le-BAS	Soutien au projet piscine pour les 6èmes	4 000,00 €	5 000,00 €
COL	Collège Nathan Katz BURNHAUPT-le-HAUT	Sorties et voyages scolaires	2 500,00 €	2 500,00 €
RASED	RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté	3 200,00 €	3 200,00 €

Budget de subventions liées à des programmes d'actions spécifiques et engagés avec d'autres partenaires :

Code analytique	Projet	Montant N-1	Montant proposé 2025	I/F
GG	Budget de subvention allouée aux particuliers dans le cadre de la rénovation à l'habitat - Alsace rénov	4 000,00 €	10 000,00 €	F

GG	Budget de subvention allouée aux particuliers dans le cadre du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne	10 000,00 €	20 000,00 €	F
GG	Budget de subvention allouée dans le cadre de Mon centre bourg, un incroyable commerce	2 500,00 €	2 500,00 €	F
GERP	Subventions attribuées dans le cadre du GERPLAN 2025	8 500,00 €	23 825,00 €	I/F
PSE	Subventions attribuées dans le cadre des PSE	141 164,88 €	230 844,97 €	F
MOBI	Subventions financières pour incitation au Covoiturage	20 000,00 €	20 000,00 €	F

Budget pour des subventions demandées au fil de l'eau dans le cadre du règlement d'attribution des subventions :

Code analytique	Projet	Montant N-1	Montant proposé 2025
GG	Budget alloué pour les autres associations pour les demandes au fil de l'eau	15 000,00 €	25 000,00 €
AS	Budget alloué pour les demandes au fil de l'eau pour les associations en action sociale	30 000,00 €	30 000,00 €
Economie	Budget alloué au cofinancement leader pour les projets d'entreprises (4*3000)	12 000,00 €	12 000,00 €
PAT	Budget alloué pour les autres associations pour les demandes au fil de l'eau		2 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 45 voix pour, 08 voix contre, 01 abstention et 01 non-votant :

- **APPROUVE** le montant des subventions affectées pour l'année 2025, telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires au budget prévisionnel 2025 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Attribution subs exceptionnelles dans le cadre du règlement de subventionnement de la CCSAL - Délibération n° C20250414

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55
- Dont « pour » : 46
- Dont « contre » : 05
Dont abstentions : 03
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X		
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M		X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250414

FINANCES/BUDGET

APPROBATION ATTRIBUTION SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Vu le règlement d'attribution de subventions aux associations de la Communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Considérant que les associations peuvent déposer leurs demandes au fil de l'eau tout au long de l'année ;

Considérant que les demandes sont instruites selon les critères d'éligibilité et d'analyse ainsi que des crédits de subventions restant ouverts au budget de l'année en cours, sur les enveloppes budgétaires de subventions thématiques allouées au fil de l'eau ;

Vu les demandes et l'instruction des projets ci-dessous :

Code analytique	Organisme	Projet	Montant demandé	Avis du Bureau et de la commission finances
GG	Assoc CHORILLA Ruederbach	Soutien aux concerts jubilé 2025 des 25 ans	1 500,00 €	1 500,00 €
GG	Sundgo radio	Contribution au carnaval de Dannemarie	2 000,00 €	2 000,00 €
GG	GDS Alsace	Aide vaccination contre fièvre catarrhale ovine	A la discrétion de la CCSAL	Défavorable il est proposé d'étudier des aides locales en cas de besoin.
GG	Assoc PIRA Colmar	Soutien pour la recherche et diffusion d'annonces d'animaux domestiques perdus ou trouvés	A la discrétion de la CCSAL	Défavorable
GG	Assoc Natation synchronisée Mulhouse	Renouvellement matériel/financement formations - 2 enfants de la CCSAL dans le club de natation synchronisé	A la discrétion de la CCSAL	500,00 €
GG	ASCOM'IL	Fête de l'artisanat du 12 au 14.09.2025	A la discrétion de la CCSAL	Ajourné par manque d'éléments
AS	Amaelles Apalib	subvention de fonctionnement pour l'aide aux personnes âgées	1 500,00 €	1 500,00 €
AS	Amaelles Apamad	subvention de fonctionnement pour l'aide aux personnes âgées	2 500,00 €	2 500,00 €
AS	Assoc 1,2,3 cœurs Strasbourg	Soutien pour la diffusion d'un film pour financer un centre équestre pour les personnes en situation de handicap et	A la discrétion de la CCSAL	Défavorable

		les aidants		
AS	Assoc Sundgau accompagnement	Soutien au fonctionnement de l'association	14 000,00 €	6 000,00 €
AS	Resto du cœur	Soutien au fonctionnement de l'association	1 500,00 €	1 500,00 €
AS	Assoc Les enfants d'abord Bernwiller	Organisation d'ateliers dans les classes puis une conférence sur le thème du Harcèlement	378,50 €	200,00€ soutien de la conférence
AS	Assoc PAS A PAS St-Louis	Soutien au fonctionnement de l'association	4 500,00 €	4 500,00 €
AS	Commune de Dannemarie	Soutien à la venue d'une unité mobile de dépistage du cancer du sein	1265,20 €	1 265,20 €
GG	Commune de Buethwiller	Soutien à l'achat d'un tableau d'affichage numérique / tactile extérieur à la mairie	2 000,00 €	Défavorable

Vu les avis du Bureau et de la commission finances/budget réunis le 03 avril 2025, tels que présentés ci-dessus ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer les subventions exceptionnelles, telles que présentées ci-dessus :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 46 voix pour, 05 voix contre, 03 abstentions et 01 non-votant :

- **APPROUVE** l'attribution du montant des subventions exceptionnelles telles que présentées ci-dessus, conformément à l'avis du Bureau et de la commission finances/budget réunis le 03 avril 2025 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et seront prélevés sur les enveloppes de subventions à attribuer au fil de l'eau, telles que présentées et approuvées en cette même séance par délibération n°C20250413.
- **AUTORISE** le Président à en engager les versements selon les modalités définies dans le règlement d'attribution des subventions ;
- **CHARGE** le Président de notifier le montant attribué auxdits organismes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE




EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Attribution subs « fonds sauvegarde patrimoine & Alsace Rénov »

Délibération n° C20250415

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 11

Votants : 55
- Dont « pour » : 46
- Dont « contre » : 06
Dont abstentions : 02
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X		
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M		X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250415**FINANCES/BUDGET****APPROBATION ATTRIBUTION SUBVENTIONS****« FONDS DE SAUVEGARDE PATRIMOINE & FONDS ALSACE RENOV »**

Le Président rappelle au Conseil communautaire les deux dispositifs de subventions au titre d'une part, du fond de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel dans le cadre du fonds patrimoine, et d'autre part, du fonds Alsace Rénov ;

Vu la délibération n° C20240417 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 dans le cadre de l'adhésion au fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel avec la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu la transmission par la CeA des trois projets suivants éligibles à l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds patrimoine ;

Considérant que le cofinancement de la Communauté de communes Sud Alsace Largue correspond à 10% de la subvention allouée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), plafonnée à une enveloppe budgétaire dédiée de 10 000 euros maximum par an ;

Vu la présentation du Président desdits projets au titre d'une part, du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel dans le cadre du fonds patrimoine comme suit :

Projets & objet des travaux	Propriétaires	Montant subvention allouée par la CeA	Montant subvention allouée par la CCSAL
Pose de la sablière manquante sur une façade et reprise briquetage entre colombage		1 452,00 €	145,20 €
Remplacement de fenêtres et d'une porte d'entrée par des fenêtres en bois et une porte d'entrée en bois ;		4 139,00 €	413,90 €
Réfection d'une façade et remplacement d'une panne sablière		3 711 €	371,10 €

soit au total l'attribution par la CCSAL au titre du fonds

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23/04/2025
ID : 068-200066033-20250410-C20250415-DE

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2022 portant le n°C20220905, et du 20 juin 2024 portant le n°C20240608 dans le cadre du fonds Alsace Renov ;

Vu la présentation du Président du projet suivant éligible au fonds Alsace Renov ;

Projet	Propriétaire	Montant subvention Anah	Montant subvention CeA	Montant subvention CCSAL
Gain énergétique d'une étiquette (D à C)		17 500 €	2 000 €	1 000 €

Considérant que le montant de la participation de la Communauté de communes Sud Alsace Largue est de 3,5 % des dépenses éligibles, plafonnée à 1 000€ ;

Considérant que la Communauté de communes Sud Alsace Largue procédera au versement de ces subventions lorsque les travaux desdits projets présentés seront finalisés ;

Vu la présentation de l'ensemble des projets tels que présentés ;

Il est demandé au Conseil communautaire d'attribuer le montant de subventions auxdits propriétaires telles que présentées ci-dessus, d'une part au titre du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel dans le cadre du fonds patrimoine, et d'autre part, dans le cadre du fonds Alsace Renov, représentant un montant total de 1 930,20€ :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 46 voix pour, 06 voix contre, 02 abstentions et 01 non-votant :

- **APPROUVE** l'attribution du montant des subventions auxdits propriétaires telles que présentées ci-dessus, d'une part au titre du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel dans le cadre du fonds patrimoine, et d'autre part, dans le cadre du fonds Alsace Renov ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et seront prélevés sur les enveloppes budgétaires de subventions du budget Principal, telles que présentées et approuvées en cette même séance par délibération n°C20250413.
- **AUTORISE** le Président à en engager les versements et procéder auxdits versements lorsque les travaux desdits projets présentés ci-dessus seront finalisés ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Approbation budget primitif 2025 – budget principal

Délibération n° C20250416

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 44
- Dont « contre » : 07
Dont abstentions : 02
Dont non-votants : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
DIEFMATTEN	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
EGLINGEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X		
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M		X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250416
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025
Budget Principal (M57)

Le budget primitif proposé pour 2025 prévoit un vote par chapitre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 13 314 247.11 € et celle de la section d'investissement à 3 258 748.07 €.

Il appartient au Conseil Communautaire, après avis de la commission « Finances/budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif principal pour un montant global de 16 572 995.18 €, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2023 portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 07 voix contre, 02 abstentions et 02 non-votants :

APPROUVE le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement	BP 2025
Dépenses	13 314 247,11
011 - Charges à caractère général	2 516 586,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 116 068,00
014 - Atténuations de produits	1 572 697,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 740 088,00
66 - Charges financières	125 000,00
67 - Charges spécifiques	5 000,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	82 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 700 508,11
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	456 300,00

Recettes	13 314 247,11
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 159 994,00
013 - Atténuations de charges	85 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 473 185,00
73 - Impôts et taxes	2 311 127,00
731 - Fiscalité locale	4 393 488,00
74 - Dotations et participations	2 560 881,00
75 - Autres produits de gestion courante	97 580,00
77 - Produits spécifiques	500,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	67 000,00

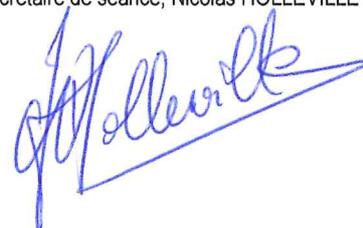
Investissement PRINCIPAL	BP 2025
—	
Dépenses	3 258 748,07
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	264 338,20
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 492,11
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	361 807,40
204 - Subventions d'équipement versées	114 420,00
21 - Immobilisations corporelles	598 004,40
23 - Immobilisations en cours	1 504 685,96
Recettes	3 258 748,07
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 700 508,11
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	456 300,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	93 790,00
13 - Subventions d'investissement	1 008 149,96

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Approbation budget 2025 « Assainissement » - Délibération n° C20250417

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 45
- Dont « contre » : 06
Dont abstentions : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procurateur</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250417
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025
Budget annexe « Assainissement »

Le budget annexe « Assainissement » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M49.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 663 994,62 €

La section d'investissement s'équilibre à 4 701 007,84 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe assainissement de l'exercice 2025 pour un montant total de 8 365 002,46 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 45 voix pour, 06 voix contre et 04 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2025 annexe « Assainissement » comme suit :

Fonctionnement	BP 2025
Dépenses	3 663 994,62
011 - Charges à caractère général	810 786,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	517 000,00
014 - Atténuations de produits	212 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150 200,00
65 - Autres charges de gestion courante	68 200,00
66 - Charges financières	390 500,00
67 - Charges spécifiques	20 000,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	15 000,00
022 - Dépenses imprévues (Fonctionnement)	137 970,88
023 - Virement à la section d'investissement	342 337,74
Recettes	3 663 994,62
002 - Résultat de fonctionnement reporté	517 867,62
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	456 200,00

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 660 427,00
74 - Dotations et participations	16 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	7 000,00
77 - Produits spécifiques	6 000,00

Investissement	BP 2025
Dépenses	
	4 701 007,84
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 028,85
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	456 200,00
041 - Opérations patrimoniales	3 300,00
020 - Dépenses imprévues d'investissement	21 300,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	770 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	471 895,00
21 - Immobilisations corporelles	858 994,56
23 - Immobilisations en cours	2 076 289,43
Recettes	
	4 701 007,84
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	342 337,74
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150 200,00
041 - Opérations patrimoniales	3 300,00
13 - Subventions d'investissement	1 205 170,10
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE




Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Approbation budget 2025 « BOM » - Délibération n° C20250418

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 45
- Dont « contre » : 07
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A				
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250418**FINANCES/BUDGET****APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025****Budget annexe Produits résiduels (OM)**

Le budget annexe Produits résiduels (OM) est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M4.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 3 433 783.82 €

La section d'investissement s'équilibre à : 833 490.99 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Produits résiduels « OM » de l'exercice 2025 pour un montant total de 4 267 274.81 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 45 voix pour, 07 voix contre et 03 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2025 annexe Produits résiduels « BOM » comme suit :

Fonctionnement	BP 2025
Dépenses	3 433 783,82
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	
011 - Charges à caractère général	2 568 400,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	298 150,00
65 - Autres charges de gestion courante	85 000,00
66 - Charges financières	41 000,00
67 - Charges spécifiques	7 000,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	5 600,00
022 - Dépenses imprévues (Fonctionnement)	145 268,82
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 365,00
Recettes	3 433 783,82
002 - Résultat de fonctionnement reporté	189 835,82
013 - Atténuations de charges	300,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 120 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	35 000,00
77 - Produits spécifiques	1 000,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 800,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 848,00

Investissement		BP 2025
Dépenses		833 490,99
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		71 848,00
041 - Opérations patrimoniales		144 354,00
020 - Dépenses Imprévues (Investissement)		18 776,96
16 - Emprunts et dettes assimilées		74 300,00
20 - Immobilisations incorporelles		35 259,15
21 - Immobilisations corporelles		323 952,88
23 - Immobilisations en cours		165 000,00
Recettes		833 490,99
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		381 085,99
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		283 365,00
041 - Opérations patrimoniales		144 354,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		15 000,00
13 - Subventions d'investissement		9 686,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Approbation budget primitif 2025 « SPANC » - Délibération n° C20250419

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 47
- Dont « contre » : 05
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N°C20250419
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025
Budget annexe SPANC

Le budget annexe « SPANC » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M49.

Total de la section de fonctionnement : 38 670.00 €

Pas de section d'investissement.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2025 pour un montant total de 38 670.00 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 47 voix pour, 05 voix contre et 03 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2025 « SPANC » comme suit :

Fonctionnement	BP 2025
Dépenses	38 670,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 867,98
011 - Charges à caractère général	17 202,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 100,00
67 - Charges spécifiques	500,02
Recettes	38 670,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 170,00
77 - Produits spécifiques	2 500,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
Approbation budget annexe 2025 « BAZDIEF » - Délibération n°C20250420

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas

SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250420**FINANCES/BUDGET****APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025****Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten**

Le budget annexe « BAZDIEF » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M57 (sans code fonction).

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la Commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Parc d'activités Sud Alsace Largue de Diefmatten de l'exercice 2025 par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2023 portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 03 voix contre et 02 abstentions :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 annexe « BAZDIEF » comme suit :

Fonctionnement	BP 2025
Dépenses	1 526 734,02
011 - Charges à caractère général	16 600,00
023 - Virement à la section d'investissement	881 866,02
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	628 268,00
Recettes	1 526 734,02
002 - Résultat de fonctionnement reporté	893 466,02
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 268,00

Investissement	BP 2025
Dépenses	1 261 535,32
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	628 267,32

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 268,00
Recettes	1 510 134,02
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
021- Virement de la section de fonctionnement	881 866,02
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	628 268,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00
*Approbation lancement Marché public « livraison de repas » pour structures
accueils collectifs - Délibération n° C20250421*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Volants : 55
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 02
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	



SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X		
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN Procuration	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M		X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250421
SOLIDARITE/SERVICE AUX FAMILLES
APPROBATION DU LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA LIVRAISON
DE REPAS POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

Le Président expose au Conseil communautaire que le marché de livraison de repas attribué pour la période 2021-2025 arrive à échéance le 31 août 2025 ;

Considérant qu'une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations de livraison de repas en liaison froide et en liaison chaude sur les différentes structures d'accueil collectif concernées.
Ces prestations débiteront à compter du 1er septembre 2025 ;

Les prestations du marché public correspondront à l'élaboration des menus, l'approvisionnement en denrées, la fabrication, le conditionnement, le transport, la livraison et le déchargement des préparations culinaires sur les différents sites.

Le marché public sera lancé en procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande en application de l'article R2123-1 3° et l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique ;

Le marché public sera conclu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Le montant prévisionnel global du marché est estimé à 1 750 000.00 euros HT.

Le marché public sera composé de deux lots :

- un lot portant sur des « Prestations de restauration portant sur des repas préparés en liaison froide » - estimation prévisionnelle : 1 300.00 euros HT ;
- un lot portant sur des « Prestations de restauration portant sur des repas préparés en liaison chaude » - estimation prévisionnelle : 450 000.00 euros HT.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour le marché de livraison de repas pour les structures d'accueil collectif tel que présenté ;
- de déléguer et d'autoriser le Bureau, à procéder à l'attribution du présent marché public ;
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

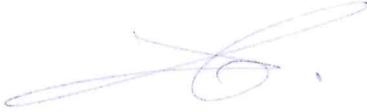
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

- **AUTORISE** le lancement d'une procédure adaptée pour le marché de livraison de repas pour les structures d'accueil collectif tel que présenté ;
- **DELEGUE** et **AUTORISE** le Bureau, à procéder à l'attribution du présent marché public ;

- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant : avis sur un projet de création d'une micro-crèche privée à Traubach-le-Bas
Délibération n° C20250422

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250422
SOLIDARITE/SERVICE AUX FAMILLES
AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
AVIS SUR PROJET DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE PRIVEE

Vu la délibération n°C20241217 en séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 concernant la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale indiquant que sont d'intérêt communautaire les compétences des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ;

Vu l'obligation des porteurs de projet de création et d'agrandissement de structures d'accueil du jeune enfant à solliciter l'avis de l'autorité organisatrice du territoire d'implantation de leur projet ;

Vu la demande du porteur de projet privé « les p'tits becs » souhaitant ouvrir une micro-crèche dans la commune de Traubach-le-Bas et les éléments fournis (projet d'accueil, projet social et de développement durable, règlement de fonctionnement, tarification et règles de mensualisations),

Après examen du projet, vu l'offre d'accueil du jeune enfant sur ce territoire et la demande,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de formuler un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche privée de la société « Les p'tits becs » à Traubach-le-Bas,
- d'autoriser le Président à en informer le porteur de projet, les services de protection maternelle et infantile de la CEA et la CAF.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de formuler un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche privée de la société « Les p'tits becs » à Traubach-le-Bas ;
- **AUTORISE** le Président à en informer le porteur de projet, les services de protection maternelle et infantile de la CEA et la CAF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE




**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Lancement de l'opération « ALSH de Montreux-Vieux- création d'un
Espace d'Attente Sécurisé » – Délibération n° C20250423

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 47
- Dont « contre » : 07
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bemadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETSWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			



ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250423
GESTION DES INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES
Lancement de l'opération « ALSH de MONTREUX-VIEUX - création d'un
Espace d'Attente Sécurisé »
diagnostics techniques, Maîtrise d'œuvre, CT & SPS

Vu le rapport de la dernière Commission de sécurité du 06 février 2024 qui prescrit la création d'un Espace d'attente sécurisé ;

Vu la nécessité stratégique pour la Communauté de communes Sud Alsace Largue visant à mettre en conformité le patrimoine intercommunal ;

Le Vice-Président en charge de la Gestion des infrastructures intercommunales présente l'opération « ALSH de MONTREUX-VIEUX - Création d'un Espace d'Attente Sécurisé » avec le lancement des diagnostics techniques préalables, ainsi que le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre, du contrôleur technique (CT) et du coordinateur SPS, pour assurer le bon déroulement de l'opération.

Ces travaux sont motivés par la nécessité de garantir la mise en sécurité des personnes à mobilité réduite en cas d'incendie le temps de l'arrivée des secours, avec deux solutions envisagées soit :

1. élargir le palier/passerelle de l'escalier extérieur de secours existant ;
2. aménager le bureau du directeur du site.

Le plan de financement proposé est :

Dépenses HT		Recettes HT	
Maîtrise d'œuvre	15 100.00 €	DETR	26 288.40 €
Études complémentaires	621.00 €	CAF	26 288.40 €
Travaux	50 000.00 €	CCSAL	13 144.20 €
Total	65 721.00 €	Total	65 721.00 €

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité des besoins, afin d'assurer le bon déroulement de l'opération ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le lancement de l'opération « ALSH de MONTREUX-VIEUX » - création d'un Espace d'Attente Sécurisé » ;
- d'approuver la consultation des diagnostics et études techniques préalables ;
- d'approuver le lancement du marché de maîtrise d'œuvre ;
- d'approuver le lancement des consultations pour les prestations de contrôleur technique et de coordinateur sécurité protection de la santé (SPS) ;
- d'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des co-financements et subventions possibles et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- d'autoriser le Président à lancer l'ensemble des opérations publics, dossier d'autorisation d'urbanisme et de travaux dans un ERP, ou tout dossier réglementaire nécessaires afin de garantir la bonne exécution du projet.

Vu la présentation et l'exposé du Vice-Président en charge de la Gestion des infrastructures intercommunales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 47 voix pour, 07 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** le lancement de l'opération « ALSH de MONTREUX-VIEUX - création d'un Espace d'Attente Sécurisé » ;
- **APPROUVE** la consultation des diagnostics et études techniques préalables ;
- **APPROUVE** le lancement du marché de maîtrise d'œuvre ;
- **APPROUVE** le lancement des consultations pour les prestations de contrôleur technique et de coordinateur sécurité protection de la santé (SPS) ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des co-financements et subventions possibles et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- **AUTORISE** le Président à lancer l'ensemble des opérations publics, dossier d'autorisation d'urbanisme et de travaux dans un ERP, ou tout dossier réglementaire nécessaires afin de garantir la bonne exécution du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



SUD ALSACE LARGUE
Communauté de communes
Fabien ULMANN
Président



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

*Lancement de l'opération de rénovation & modernisation
du Siège CCSAL à Dannemarie - Délibération n° C20250424*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 41
- Dont « contre » : 10
Dont abstentions : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETSWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			



ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250424

GESTION DES INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES

Lancement de l'opération de rénovation et modernisation du « Siègne de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à Dannemarie » diagnostics techniques et Assistance à maîtrise d'ouvrage

Vu la nécessité stratégique pour la Communauté de communes Sud Alsace Largue visant à valoriser et pérenniser le patrimoine intercommunal ;

Vu la nécessité de garantir la pérennité du bâtiment, en procédant au traitement des pathologies identifiées, à une mise à niveau fonctionnelle et à la mise en conformité avec les normes actuelles, notamment en matière de performance thermique, énergétique et d'accessibilité personnes à mobilité réduite ;

Vu le besoin de la Communauté de communes Sud Alsace Largue de bénéficier d'une expertise technique, administrative et financière pour définir les besoins à travers le programme technique détaillé, optimiser les coûts et délais, coordonner les acteurs, garantir la qualité et assurer la continuité des projets, tout en sécurisant les prises de décision ;

Le Vice-Président en charge de la Gestion des infrastructures intercommunales présente le lancement de l'opération de Rénovation et de modernisation du Siègne de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à Dannemarie avec le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études techniques préalables nécessaires à la définition du programme technique détaillé.

Le coût estimé des études techniques préalables s'élève à 20 000€ HT et celui de l'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 35 000€ HT. Le plan de financement sera affiné en fonction des missions techniques nécessaires et de la recherche de subventions, sur la base des premières projections du programme.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité des besoins, afin de définir le programme technique détaillé, d'optimiser les coûts et délais, de coordonner les acteurs, de garantir la qualité et d'assurer la continuité des projets.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le lancement de l'opération « Rénovation et modernisation du Siège de la Communauté de communes de Dannemarie » ;
- d'approuver la consultation des diagnostics et études techniques préalables ;
- d'approuver le lancement du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage
- d'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des co-financements et subventions possibles et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- d'autoriser le Président à lancer l'ensemble des opérations publics, dossier d'autorisation d'urbanisme et de travaux dans un ERP, ou tout dossier réglementaire nécessaires afin de garantir la bonne exécution du projet.

Vu la présentation et l'exposé du Vice-Président en charge de la Gestion des infrastructures intercommunales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 41 voix pour, 10 voix contre et 04 abstentions :

- **APPROUVE** le lancement de l'opération « Rénovation et modernisation du Siège de la Communauté de communes de Dannemarie » ;
- **APPROUVE** la consultation des diagnostics et études techniques préalables ;
- **APPROUVE** le lancement du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des co-financements et subventions possibles et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- **AUTORISE** le Président à lancer l'ensemble des opérations publics, dossier d'autorisation d'urbanisme et de travaux dans un ERP, ou tout dossier réglementaire nécessaires afin de garantir la bonne exécution du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



Fabien ULMANN
Président



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

*Approbation convention partenariat avec la CCI AE
« Label commerçant d'Alsace 2025 - Délibération n° C20250425*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			



ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250425
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
APPROBATION RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA CCI AE « LABEL COMMERÇANT D'ALSACE 2025 »

Vu la délibération n°C20220314 en séance du Conseil communautaire du 17 mars 2022, approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie Alsace Eurométropole (CCI AE), dans le cadre de la démarche « Label Qualité Accueil 2022 » ;

Vu la délibération n°C20230306 en séance du Conseil communautaire du 9 mars 2023, approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie Alsace Eurométropole (CCI AE), dans le cadre de la démarche « Label Qualité Accueil 2023 » ;

Vu la délibération n°C20240303 en séance du Conseil communautaire du 14 mars 2024, approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie Alsace Eurométropole (CCI AE), dans le cadre de la démarche « Label Qualité Accueil/ Commerçant d'Alsace 2024 » ;

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, propose de renouveler cette démarche ;

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la démarche «Label Commerçant d'Alsace 2025» comme suit, sur le même principe que 2024 :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE), propose aux commerçants de souscrire à une démarche d'amélioration de l'accueil adaptée au commerce de proximité, dénommée Label Qualité Accueil, visant à inscrire durablement celui-ci dans une dynamique de progrès, en assurant une qualité optimale d'accueil et de service à la clientèle.

Afin de promouvoir la démarche qualité auprès des professionnels et des commerçants, la CCI AE s'appuie sur ses partenaires privilégiés que sont les commerçants et les collectivités locales.

C'est dans ce cadre que la CCI AE souhaite associer la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au déploiement de cette démarche à l'échelle des commerçants du territoire par le biais d'une participation financière à hauteur de 1 000 € TTC.

Ainsi, la CCI AE s'engage à organiser la démarche en identifiant les commerçants qui souhaitent participer, en les auditant et en organisant la cérémonie de remise des labels. La CCI AE s'engage également à élaborer la communication adéquate en y associant la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes s'engage quant à elle à promouvoir la démarche à son échelle, à participer à l'organisation de la cérémonie de remise des labels et à verser une participation financière de 1 000 € TTC à la CCI AE, qui correspond à une participation limitée à 10 entreprises situées sur le périmètre de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Pour mémoire en 2024, 7 commerces ont été lauréats sur le territoire intercommunal.

Vu la présentation du Président ;

Vu le projet de convention annexée à la présente délibération ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat « Label Commerçant d'Alsace 2025 » avec la CCI AE, précisant les modalités de mise en œuvre et financière, telle que présentée ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention telle qu'annexée et tous actes, documents y afférents et à engager le versement ;
- d'inscrire les montants nécessaires au budget 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 03 voix contre et 02 abstentions :

- **APPROUVE** la convention de partenariat « Label Commerçant d'Alsace 2025 », avec la CCI AE, précisant les modalités de mise en œuvre et financière, telle que présentée ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention telle qu'annexée et tous actes, documents y afférents et à engager le versement ;
- **DEMANDE D'INSCRIRE** les montants nécessaires au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



SUD ALSACE LARGUE
Fabien ULMANN
Président



CONVENTION DE PARTENARIAT
Label Commerçant d'Alsace 2025**Préambule**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole CCI AE propose aux commerçants de souscrire à une démarche d'amélioration de l'accueil adaptée au commerce de proximité, auparavant « Label Qualité accueil » et ci-après dénommée « Commerçant d'Alsace », et visant à inscrire durablement celui-ci dans une dynamique de progrès, en assurant une qualité optimale d'accueil et de service à la clientèle.

Pour promouvoir la démarche qualité auprès des professionnels et des consommateurs, la CCI AE s'appuie sur ses partenaires privilégiés que sont les associations de commerçants et les collectivités locales.

Par ailleurs la démarche proposée par la CCI AE s'inscrit parfaitement dans les objectifs pour maintenir le dynamisme du commerce local. Cette démarche contribue à la promotion et à la préservation du commerce de proximité et des centres-villes.

C'est dans ce cadre que la présente convention est signée.

Entre les soussignées/soussignés :

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole** ayant son siège à l'Espace Européen de l'Entreprise - 14 rue de la Haye, 67300 Schiltigheim, représentée par son Président, M. Jean-Luc HEIMBURGER, ci-après dénommée la CCI AE,

et

La **Communauté de Communes Sud Alsace Largue** ayant son siège 7 Rue de Bâle, 68210 Dannemarie, représentée par son Président, M. Fabien ULMANN, ci-après dénommée la Communauté de communes,

Il est convenu ce qui suit :

Engagements des parties

A/ La CCI AE s'engage à mettre en œuvre pour la Communauté de Communes participant à la démarche :

- Présence du logo de la Communauté de Communes sur les visuels :
 - Page web avec la liste des lauréats 2025,
 - Supplément 4 pages du Point Eco Alsace (parution 2026),
 - Contrats d'engagement signés par les candidats ressortissants,
 - PowerPoint de la cérémonie de remise des trophées,
 - Invitations / emailings et formulaires d'inscription aux cérémonies des Labels 2025,
 - Dossiers de Presse distribués aux journalistes,
 - Revue de Presse 2025,

Direction Commerce et activités de proximité
Espace Européen de l'Entreprise - 14 rue de la Haye, 67300 Schiltigheim - tél : 03 88 75 25 65
Courriel : commerce@alsace.cci.fr / site web : www.alsace-eurometropole.cci.fr

- Co-organisation de la cérémonie de remise des Labels 2025 aux lauréats de la Communauté de Communes, en collaboration avec la Collectivité (choix du lieu défini avec la Communauté de Communes) :
 - Préparation de la cérémonie avec un élu et/ou technicien(s) de la Collectivité.
 - Invitations / emailings des lauréats avec cosignature du Président de la Communauté de Communes et du Président de la CCI, selon demande.
 - Mise à disposition des supports de communication des Labels lors de la cérémonie (Panneau, Roll-up, Powerpoint, Dossier de Presse, ...) selon besoin.
 - Mise à disposition des Labels 2025 et des vitrophanes associées sur le lieu de la manifestation.
 - Elaboration du déroulé et animation de la soirée.
 - La mise en avant des partenaires sponsors de l'opération lors de la cérémonie.
- Valorisation de la Communauté de Communes sur scène lors de la cérémonie de remise des Labels « Commerçant d'Alsace » :
 - Proposition de remise d'un ou plusieurs Labels sur scène au(x) lauréat(s) du territoire de la Communauté de Communes. En l'absence de remise possible, la Communauté de Communes sera mise en avant par l'animateur lors de la soirée de cérémonie.
- Actions de communication :
 - Relais sur le site [CCI Alsace Eurométropole \(www.alsace-eurometropole.cci.fr\)](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr)
 - Relais sur le Point Eco Alsace
 - Relais de la page de la Communauté de Communes et publication des photos de la cérémonie sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, ...).
- Le « pack photo » :
Les photos de la soirée de cérémonie seront mises en ligne par la CCI AE afin de promouvoir les lauréats du territoire et à la disposition de la Communauté de Communes sur demande auprès du conseiller référent.
- Invitations personnalisées :
Aux lauréats assujettis à une convention via leur Communauté de Communes, une invitation spéciale leur sera adressée et mentionnera la notion de co-organisation entre la CCI et la Communauté de Communes.

B/ La Communauté de Communes souscrit à l'intérêt de la démarche « Commerçant d'Alsace » de la CCI AE et s'engage à :

- Promouvoir la démarche « Commerçant d'Alsace » auprès des professionnels présents sur son territoire, au travers des moyens qu'elle jugera utiles, pour inciter ces professionnels à adhérer à cette démarche.
- Contribuer, au travers de ses différents supports de communication (*site web, bulletin municipal, radio locale, ...*) et d'une dynamique collective, à la valorisation des entreprises labélisées « Commerçant d'Alsace » sur son territoire.
- Mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de la cérémonie des Labels (*mise en place de la salle, disposition du buffet, rangement, récupération des clés, ...*) et à prendre en charge les dépenses y afférentes (*salle, sono, projection, collation...*) selon les besoins.

Direction Commerce et activités de proximité
Espace Européen de l'Entreprise - 14 rue de la Haye, 67300 Schiltigheim - tél : 03 88 75 25 65
Courriel : commerce@alsace.cci.fr / site web : www.alsace-eurometropole.cci.fr

Solliciter la presse locale pour promouvoir la cérémonie et les entreprises lauréates.

Désigner les élus remettants qui seront inscrits à l'événement au moyen du formulaire transmis par la CCI AE. Idéalement, un représentant par commune et à défaut, un élu de la Communauté de communes sera désigné. L'inscription devra être réalisée au plus tard 5 jours ouvrés avant celui de la cérémonie de remise.

Verser à la CCI AE une participation forfaitaire de **83,33 € HT**, soit **100 € TTC** par point de vente audité, dans la limite de **15 entreprises** situées sur le périmètre de la Communauté de Communes et s'engageant dans la démarche qualité visant à soutenir et préserver le commerce de proximité de son territoire (*sur la base d'une facturation globale à la Communauté de Communes établie par la CCI AE en fin de campagne*). Le paiement se fera comptant à réception de la facture.

Tout retard de paiement est susceptible d'être majoré des intérêts de retard d'un montant équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal. S'y rajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dus au créancier d'un montant de 40 € conformément à l'article L411-6 du code de commerce.

La présente convention est conclue pour le label « Commerçant d'Alsace » millésime 2025.

Règlement des litiges

Les parties à la présente convention s'engagent à régler à l'amiable les litiges pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention.
A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires originaux,

Le2025 à

Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie Alsace Eurométropole

Le Président
Jean-Luc HEIMBURGER

Pour la Communauté de Communes
Sud Alsace Largue

Le Président
Fabien ULMANN

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

Approb renouvellement convention avec la Chambre de Métiers d'Alsace
Délibération n° C20250426

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Procuration</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			



SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20250426
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
APPROBATION RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Vu la délibération n°C20240609 en séance du Conseil communautaire du 20 juin 2024, approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA Alsace) ;

Considérant que la Chambre de Métiers d'Alsace propose de renouveler cette convention pour l'année 2025 ;

Dans le cadre sa compétence développement économique, la CCSA souhaite mieux accompagner les mutations des entreprises présentes sur son territoire. Ainsi, la CCSAL a impulsé une démarche partenariale visant à créer de nouvelles synergies entre les acteurs publics et privés.

Au travers de cette convention, la CCSAL renforce sa coopération avec la CMA (Chambre des métiers d'Alsace) et garde une dynamique territoriale. D'une durée de 12 mois, elle permettra de développer des actions concrètes en faveur des entreprises artisanales du territoire.

En 2025, deux actions seront conduites :

- Les ateliers Form'actions à destination des entrepreneurs installés ou en cours d'installations. Au regard de la configuration de notre territoire, les micro-entreprises seront ciblées. Ces ateliers proposent des informations personnalisées sur des thématiques pratiques et rapides à mettre en œuvre telles que la gestion et le pilotage de leurs activités.
- Le financement de 10 adhésions à la marque Artisans d'Alsace. Cette marque, soutenue par la CeA, a pour objectif de valoriser les savoir-faire artisanaux et de cultiver les talents alsaciens. Les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de produits et de fabrications locales.

Le coût financier de ces deux actions est le suivant :

- Réalisation de 2 ateliers Form'action : 1 687,50 € TTC
- Accréditation de 10 artisans à la marque Artisans d'Alsace : 3 075 € TTC

Vu la présentation de la convention de partenariat avec la CMA ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace pour une durée de 12 mois, telle que présentée ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention telle qu'annexée, tous documents y afférents, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et à engager le versement ;
- d'inscrire les montants nécessaires au budget 2025, soit 1 687,50€ TTC pour les ateliers Form'action et 3 075€ TTC pour la marque Artisans d'Alsace.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 03 voix contre et 02 abstentions :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace pour une durée 12 mois, telle que présentée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention telle qu'annexée, tous documents y afférents, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et à engager le versement ;
- **DEMANDE D'INSCRIRE** les montants nécessaires au budget 2025, soit 1 687,50€ TTC pour les ateliers Form'action et 3 075€ TTC pour la marque Artisans d'Alsace.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



SUD ALSACE LARGUE
Fabien ULMANN
Président



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Agir et réussir pour l'artisanat »

Entre,

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, ayant son siège 7 rue de Bâle à Dannemarie (68210), représentée par Monsieur Fabien ULMANN, Président, habilité par la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2025, ci-après désignée « CCSAL »

D'une part,

Et,

La Chambre de Métiers d'Alsace, établissement public de l'État créé par ordonnance du 6 décembre 1899 et régi par les dispositions des articles 103 et suivants du code professionnel local (loi du 26 juillet 1900), maintenu en vigueur par la loi du 1^{er} juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (JO du 3 juin 1924), dont le siège est situé à Schiltigheim, 30 avenue de l'Europe représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc HOFFMANN, ci-après désignée « CMA »

D'autre part,

Ensemble désignées « les parties ».

Page 1 sur 8

Page 2 sur 8

Elle a pour but de valoriser les savoir-faire artisanaux, cultiver les talents alsaciens. Elle permet aux dirigeants d'entreprises d'être approuvés et reconnus en tant qu'artisans alsaciens.

Le soutien des savoir-faire et de la culture locale sont de plus en plus importants pour les consommateurs, aussi bien pour des raisons de consommation raisonnée que des questions de coût.

Ils sont de plus en plus demandeurs de produits et fabrications locales et veulent davantage acheter par des circuits courts. Le site de la marque ARTISAN D'ALSACE leur permet d'identifier les artisans accrédités par activité et par secteurs géographique.

La marque ARTISAN D'ALSACE permet

- ❖ Aux entreprises accréditées de :
 - Se démarquer,
 - Valoriser une image associée à un savoir-faire et une qualification
 - Bénéficier d'une meilleure visibilité avec un kit de communication individuel, mis à disposition par la CMA et d'une mise en réseau.
- ❖ A la collectivité de :
 - Mieux connaître les entreprises locales, ainsi que leurs atouts
 - Conforter son marketing territorial en s'appuyant sur un réseau d'entreprises remarquables apportant une valeur ajoutée pour le territoire,
 - Renforcer son attractivité

ARTICLE 3- GOUVERNANCE

Un comité technique (CoTech) se réunira au démarrage de la convention, puis semestriellement pour faire le bilan et pour réagir à l'actualité et aux nouvelles tendances.

Ce comité technique sera constitué d'agent(s) du Service Développement Economique de la CCSAL, d'agent(s) de la Direction des Affaires Economique (DAE) de la CMA et, selon leur volonté de participation, de représentant(s) élu(s) de la CCSAL et de la CMA.

ARTICLE 4- DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée de douze mois.

La CMA présentera un bilan des actions effectivement menées dans le cadre de ce partenariat à la fin de la période de la présente convention. Ce bilan global servira de référentiel pour un éventuel renouvellement de la présente convention.

Les parties s'engagent à faire vivre ce cadre collaboratif dans la durée.

ARTICLE 5- DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET MATERIELLES

Les parties s'engagent à mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la réussite de ce partenariat.

Page 3 sur 8

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue s'est engagée dans le programme « Petite Ville de Demain » pour accompagner les mutations de son territoire. Dans ce cadre, elle fait du développement économique l'une de ses priorités, se donnant pour ambition de créer les conditions favorables à ce développement pour les entreprises de son territoire.

La CMA, en lien avec les organisations professionnelles de l'artisanat et ses partenaires, a pour objectif d'accompagner les artisans dans toutes les étapes de leur parcours.

La CCSAL a impulsé une démarche partenariale visant à créer plus de synergies entre les acteurs publics et privés, pour développer l'ensemble de ses politiques. Partageant une volonté commune d'œuvrer au service de la dynamique territoriale, la CCSAL et la CMA entendent poursuivre leur coopération au travers de la présente convention.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention d'application financière a pour objet de définir et de préciser les actions, leur montant et leurs modalités de mise en œuvre entre les parties, devant permettre de répondre aux enjeux qu'elles ont conjointement identifiés pour accompagner les entreprises artisanales de la CCSAL à appréhender au mieux les mutations en cours, favoriser leur compétitivité et ainsi contribuer au développement du territoire.

Il s'agit de coordonner les actions de chacune des parties dans un cadre commun et de mener des actions conjointes pour une meilleure efficacité.

La signature de la présente emporte acceptation de l'annexe opérationnelle et financière jointe.

ARTICLE 2 – ENJEUX ET AXES DU PARTENARIAT

Les actions mises en œuvre énoncées ci-dessous sont détaillées dans l'annexe opérationnelle et financière :

Axe 1 : Les ateliers Form'actions

50% des entreprises créées disparaissent avant d'atteindre leur sixième année d'existence. Il est donc primordial de renforcer l'accompagnement des entreprises artisanales dès leur création afin de leur permettre de développer leur activité sereinement et durablement, en leur apportant les outils de gestion et pilotage nécessaires à leur fonctionnement.

L'objectif des ateliers Form'actions est de proposer aux entrepreneurs installés, ou en voie de l'être, une information personnalisée sur des thèmes pratiques et rapides à mettre en œuvre. En l'occurrence, il s'agit, dans la convention de cette année, de cibler prioritairement les micro-entrepreneurs représentant la majorité des immatriculations dans les métiers de l'artisanat.

Axe 2 : La marque ARTISAN D'ALSACE

La marque ARTISAN D'ALSACE est une marque co-déposée par la CMA et l'ADIRA, et soutenue par la Cea.

Pour le déploiement du programme de cette convention tel que détaillé en annexe, la CCSAL s'engage à verser à la CMA :

- 1 687,50 € net de taxes pour la réalisation de deux ateliers Form'actions
- 3 075,00 € toutes taxes comprises (TTC) pour l'accréditation de 10 artisans à la marque ARTISAN D'ALSACE

À la fin de l'opération, la CMA présentera au partenaire un bilan d'exécution et la facture correspondant aux actions réalisées. La CCSAL versera sa contribution par virement bancaire directement sur le compte de la CMA.

Les montants dus seront versés sous 30 jours après l'émission de la facture. En cas de manquement, les intérêts seront dus au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité jusqu'à la date effective de paiement, et du paiement d'une indemnité pour couvrir les frais de recouvrement d'un montant minimal de 40 euros.

ARTICLE 6- COMMUNICATION

Les parties s'engagent à valoriser leur collaboration sur les supports de communication qui s'inscriraient dans ce cadre partenarial, en y apposant leurs logos respectifs ainsi que ceux de leurs partenaires. Il est convenu que toute communication ou exploitation des éléments et informations relatifs aux actions menées dans le cadre de ce partenariat, ainsi que toute publication devront citer nommément les parties après validation de leur part, et ce, de façon équilibrée et quelle que soit la forme (papier, brochure, réseaux sociaux...).

De plus, elles feront systématiquement état du partenariat, auprès des entreprises, dans les publications et lors de manifestations publiques menées sur le territoire de la CCSAL.

ARTICLE 7- MODIFICATION DE LA CONVENTION

Ce partenariat est évolutif et pourra être adapté en fonction des besoins des deux parties, des mutations économiques et des travaux conjoints notamment dans le cadre de la gouvernance du programme. Une évolution conséquente conduira les parties à amender la présente convention par voie d'avenant soumis à l'approbation des Présidents. Cet avenant sera ensuite annexé à l'actuel cadre contractuel.

ARTICLE 8 – REVERSEMENT, RESILIATION, CONTESTATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée en cas d'inexécution des obligations contractuelles de l'une des parties et/ou de litige entre les parties. Dans ce cas, la présente convention prendra fin dans un délai minimum de trois mois à compter de l'envoi, par l'une des parties, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour tout autre motif de résiliation à l'initiative de la CCSAL, cette dernière serait redevable de 25% de la somme forfaitaire mentionnée à l'article 5 si cette résiliation intervenait dans les trois mois après la signature, de 50% en cas de résiliation dans les six mois, 75% dans les neuf mois et l'intégralité au-delà des neuf mois.

ARTICLE 9- ASSURANCES

Chaque partie déclare être assurée, pour des montants suffisants, contre les risques relevant de sa responsabilité civile, professionnelle et contractuelle, dans le cadre de l'exécution de la présente convention et de programmes d'actions visés à l'article 2.

ARTICLE 10-LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litiges sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, une voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

A _____, le

Fabien ULMANN

Christophe HETT

Président la Communauté de Communes
Sud Alsace Largue

Vice-Président
de la Chambre de Métiers d'Alsace

Page 5 sur 8

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 068-200066033-20250410-C20250426-DE



ANNEXE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE

DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026 ENTRE LA CCSAL ET LA CMA

Dans le cadre de la présente convention entre la CCSAL et la CMA, les actions suivantes seront déclinées en direction des entreprises et établissements artisanaux du territoire de la CCSAL, sur la période de douze mois, à partir de la date de la signature de la convention par les deux parties. Les montants indiqués correspondent à la contribution financière de la CCSAL versées à la CMA pour la réalisation de ces actions.

AXE 1 : LES ATELIERS FORM' ACTIONS

Objectif : Organiser pour les dirigeants installés, ou en voie de l'être, une information personnalisée sur des thèmes pratiques et rapides à mettre en œuvre.

Cible : Les micro-entrepreneurs (représentant la majorité des immatriculations ces dernières années) installés préférentiellement depuis plus de 6 mois, prioritairement artisans de la CCSAL, et quel que soit leur secteur d'activité.

Nombre : 2 ateliers «

Thématique(s) : Les essentiels de la micro » et/ou « rester ou sortir de la micro »

Engagement des parties :

CMA :

- E-Mailing d'invitation auprès des micro-entrepreneurs et relance
- Organisation et animation par un expert interne à la CMA de deux sessions d'une durée de 3,5 heures chacune, en présentiel, sous forme d'une information collective pour accompagner les micro-entrepreneurs sur le fonctionnement et la connaissance du régime micro
- Chaque session pourra réunir six personnes au maximum

CCSAL :

- Relais de la communication et de la CMA relayés sur ces réseaux sociaux, site internet, affichage dans des lieux publics, tout autre support à sa disposition,
- Mise à disposition gracieuse d'une salle de réunion équipée (connexion internet, visio-projecteur, écran, tableau) pour (les) l'atelier(s) « Les essentiels de la micro ». L'atelier « Rester ou sortir de la micro » nécessitant un équipement informatique à la disposition des bénéficiaires pourra être organisé dans les locaux mulhousiens de la CMA.
- **Prise en charge financière par la CCSAL : 1 687,50 € net de taxes pour la réalisation des deux ateliers Form'actions, soit 843,75 € net de taxes par atelier.**

Page 6 sur 8

AXE 2 : LA MARQUE ARTISANS D'ALSACE

Objectif : Encourager l'adhésion des artisans du territoire de la CCSAL à la marque ARTISAN D'ALSACE, un signe distinctif-reconnu pour la valorisation des entreprises alsaciennes.

La Chambre de Métiers d'Alsace, aux côtés de l'ADIRA et des organisations professionnelles de l'artisanat alsacien, avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, a créé la marque ARTISAN D'ALSACE. Cette marque identifie et valorise des entreprises artisanales sur le territoire alsacien.

L'objectif de l'action est de promouvoir et valoriser la diversité et la richesse des savoir-faire des artisans locaux et, ainsi, de permettre aux entreprises plus compétitives sur leur territoire

Cible : Entreprises et établissements artisanaux établis sur le territoire de la CCSAL répondant aux critères d'éligibilité de la marque ARTISAN D'ALSACE.

Nombre : 10 entreprises accréditées à la Marque

Engagement des parties :

CMA :

Prospection, rendez-vous individuel et personnalisé avec les entreprises

La cible prioritaire d'entreprises et de métiers est définie en collaboration avec la CCSAL. Le processus d'accréditation comprend plusieurs étapes, notamment un entretien individuel au sein de l'entreprise. Les candidats doivent remplir un formulaire de candidature et répondre à un questionnaire d'éligibilité comportant dix critères. Ces critères incluent la performance économique de l'entreprise, sa responsabilité sociale, sa performance environnementale, son ancrage territorial, sa transformation digitale, la transmission du savoir-faire, l'approvisionnement et les circuits de vente de l'entreprise, la qualification professionnelle au sein de l'entreprise, son implication dans la profession et la solidarité inter-entreprises, ainsi que sa fabrication et son service client.

Traitement administratif du dossier d'accréditation

Le traitement administratif du dossier d'accréditation comprend trois étapes. Dans un premier temps, une préparation du dossier est effectuée, avant de procéder à une étude de la réputation et des valeurs de l'entreprise. S'en suit, une soumission du dossier de candidature à un Comité d'Accréditation. Ce comité, composé de la CMA, de l'ADIRA et d'organisations professionnelles par métiers représentés, statue sur l'éligibilité de l'entreprise à la Marque. A la suite de cette instruction, l'avis peut être favorable ou défavorable. Enfin, le traitement administratif des dossiers d'accrédités permet l'ouverture des droits à la Marque.

Communication

Lors de leur accréditation, les artisans bénéficient d'un kit de communication pour comprenant divers éléments, tels que 4 vitrophanes, 50 stickers de la marque ARTISAN D'ALSACE, une clé USB contenant les fichiers numériques de la Marque avec des modèles de stickers, un spot « consommez local » à destination des clients, et une bannière web. De plus, l'entreprise bénéficie d'un référencement sur la carte de géolocalisation des artisans accrédités et sur l'annuaire en ligne ARTISAN D'ALSACE.

Lors de la phase de prospection, une communication personnalisée sera diffusée, incluant une campagne d'e-mailing avec le double logo CMA et CCSAL, l'annonce de l'engagement de la CCSAL lors des relances téléphoniques auprès des entreprises, et la mention du logo de la CCSAL sur le site internet de la marque ARTISAN D'ALSACE pour les artisans accrédités.

En outre, il est envisagé un relais de communication dans la presse locale, une communication sur l'action via le site de la marque ARTISAN D'ALSACE, dans la rubrique actualité, et une présentation sur les réseaux sociaux animés par la CMA et la CCSAL pour soutenir l'action.

Accompagnement des entreprises accréditées

Les artisans ont accès à des ateliers et webinaires numériques organisés par la CMA. Ces sessions visent à valoriser leurs entreprises et leur offre. De plus, les conseillers de la CMA offrent un accompagnement thématique directement dans les entreprises, en fonction des besoins identifiés (notamment les points de progrès).

5. Animation du réseau de la Marque

Les artisans accrédités seront invités aux soirées d'entreprises de réseautage « Les Apéros de la Marque » organisés en Alsace ; à cette occasion, l'accompagnement de la CCSAL sera mis en valeur. Enfin, un bilan de l'action est préparé pour la CCSAL, permettant ainsi de valoriser son action à l'accréditation des entreprises locales et de mettre en avant les éléments différenciateurs de ces entreprises, qui deviennent ainsi des actrices du marketing territorial de la collectivité.

CCSAL :

- Relais de la communication de la CMA sur ses réseaux sociaux, son site internet, tous autres supports et prises de paroles,
- **Prise en charge financière par la communauté de communes : 3 075,00 € TTC**
Soit 100% du coût d'adhésion de la 1ère année de l'accréditation de 10 artisans :
10 x 240 € TTC /entreprise = 2.400 € TTC
+ 675 € TTC de frais pour préparation du bilan de l'action et temps administratif (équivalent d'une journée de travail de 7,5 h).

La présente convention ne se substitue pas à la procédure d'accréditation habituelle pour l'obtention de la marque ARTISAN D'ALSACE. L'artisan devra présenter un dossier de candidature à la CMA et se soumettre aux conditions d'éligibilité.

Page 7 sur 8

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 10 avril 2025 – 19h00

MOTION contre la fermeture de l'agence Crédit Agricole de Dannemarie
Délibération n° C20250427

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 avril 2025

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 0
- Dont représentés : 10

Votants : 55
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M			X	
	GREDER <i>Procuration</i>	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	CONRAD Yves
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT <i>Procuration</i>	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD <i>Procuration</i>	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M			X	PARENT Marc
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	SCHMITT Pierre
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GREDER Béatrice
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	



SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X		
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	HOLLEVILLE Nicolas
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M		X	ULMANN Fabien
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M		X	NASS Denis
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250427
ADMINISTRATION GENERALE
MOTION CONTRE LA FERMETURE DE L'AGENCE DU CREDIT AGRICOLE
SITUEE A DANNEMARIE

Considérant la décision annoncée de fermeture de l'agence du Crédit Agricole située à Dannemarie ;

Considérant le rôle essentiel que jouent les services bancaires dans la vie économique et sociale des communes ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue formule un avis défavorable à cette fermeture pour les raisons suivantes :

- La disparition d'une agence entraîne une dégradation significative de l'accès aux services bancaires de base, en particulier pour les personnes âgées, les personnes en situation de fragilité, ou encore celles ne maîtrisant pas les outils numériques.
Dans un contexte où la dématérialisation progresse rapidement, la fermeture de l'agence renforce l'exclusion des citoyens qui ne sont pas à l'aise avec les services en ligne.
- La présence de services de proximité comme une banque est un facteur essentiel pour la vitalité économique et commerciale au cœur de la commune. Leur disparition participe à la désertification des petites villes.
- La fermeture de services bancaires impacte les commerçants, artisans mais aussi les associations locales qui dépendent de cette agence pour leurs opérations quotidiennes. Les obliger à se déplacer vers une autre commune est une perte de temps et d'efficacité.
- La fermeture de l'agence bancaire accentue la réduction des services de proximité en milieu rural. Cela peut donner aux habitants le sentiment que leur territoire est progressivement délaissé, ce qui affecte l'image et l'attractivité des territoires ruraux.
- Cette décision unilatérale a été prise sans concertation préalable avec les élus locaux, ni information suffisante des usagers, ce qui est regrettable au regard des enjeux locaux.

En conséquence, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue demande, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

- Le maintien de l'agence Crédit Agricole sur la commune de Dannemarie, ou à tout le moins l'organisation d'un service alternatif pérenne,

CHARGE le Président de notifier la présente motion :

- à la Direction régionale du Crédit Agricole
- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- à l'Association des Maires du Haut-Rhin
- aux Parlementaires
- Madame, Messieurs les Maires de la Communauté de communes Sud Alsace Largue

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE



SUD ALSACE LARGUE
Fabien ULMANN
Président

